

157
Marsis.

Le 25 Janvier 1881

Ce jour étant la date fixe par la clause X
(dixième) de l'Acte Municipal, pour la première
réunion du nouveau Conseil Municipal de
Saint Boniface pour l'année 1881,

Le greffier appelle l'assemblée à l'ordre et
dit le rapport que lui a remis l'officier
rapporteur pour la dernière élection muni-
cipale de St Boniface.

Et ce rapport est au commun eût:

Au Greffier de la Municipalité de St Boniface.
Monseigneur,

J'air l'honneur de vous transmettre
le rapport suivant du résultat des élections
Municipales tenus dans la Municipalité de
St Boniface le quatrième jour de Janvier A.D.
1881, pour le choix d'un maire et de six
Conseillers dans la dite Municipalité.

Le 28me jour de Décembre dernier
un poll fut ouvert afin de procéder à
la nomination des candidats -

A. A. C. La Rivière Goyer. M. P. P. fut
proposé comme Maire et les citoyens
électeurs reçurent leurs nominations comme
Conseillers.

Quartier No 1.

- 1 Théodore Fafard. M. D.
- 2 Arthur Léveillé
- 3 George Roy
- 4 Adolphe Gauvreau
- 5 George Couture
- 6 Étienne Bratéau
- 7 Alphonse Désagé
- 8 Raphael Cauchon.

- 9 Joseph Desrosiers
- 10 Lazare Ferland
- 11 David Joyal
- 12 Octave Prince
- 13 P. F. Soucy.

Quartier No 2:

- 1 Roger Marion
- 2 Daniel Carrier
- 3 Victor Maget
- 4 Roger Goulet.

Monsieur A. A. C. La Rivière étant le seul mis en nomination comme Préfet, je le déclarai élu par acclamation.

Le quatrième jour de janvier 1881, selon que la loi le requiert, un poll fut ouvert dans chaque quartier de la Municipalité; afin de prendre les votes pour l'élection des conseillers. En conséquence, un sous-officier rapporteur fut déusement nommé pour le Quartier No 2, et je pris personnellement charge du poll pour le quartier No 1. Le résultat de la votation a été comme suit:

Quartier No 1.

Arthur Lévisque	45	Voix.
George Couture	42	"
Léonide Gauvreau	39	"
David Joyal	33	"
Alfred Orgogué	21	"
George Roy	20	"
J. Falard Th. D.	12	"
H. Matzau	2	"
Octave Prince	1	"

Raphael Cormier	0 Voix.
Joseph Desrosiers	" "
Lazare Fulant	" "
P. F. Soucy	" "

Quartier No 2:

Roger Marion	36 Voix
Daniel Carrière	32 "
Victor Maget	21 "
Roger Soulet	0 "

Consequently, les Messieurs dont les noms suivent ayant reçu la majorité des votes inscrits furent par moi déclarés élus Conseillers de la Municipalité:

Quartier No 1.

Arthur Léveillé.
George Couture
Adjugor Cormier
David Joyal.

Quartier No 2.

Roger Marion
Daniel Carrière.

Le nombre de votes reçus dans le quartier No 1, a été de cinquante quatre; et dans le quartier No 2 quarante cinq.

(sgd) Joseph Vallée
Officier Rapporteur.

Le rapport étant lu. Le greffier a administré le serment à l'officier aux membres du Conseil qui après avoir prêté tel serment ont pris leur siège au Conseil. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le maire prend place au fauteuil et donne quelques explications sur la loi Municipale; puis le greffier lit une communication de M. Charles Pupper en réponse à une adresse présentée par ce Conseil au Bureau le dernier.

La petition suivante est reçue et lue.

Des riveraines de l'Hôpital Général de St Boniface priant ce Conseil de vouloir bien des aider leur venir en aide pour le soutien de leurs différentes institutions de charité.

Une Motion du Conseiller Faureau secondé par le Conseiller Léveillé.

La petition est acceptée et déposée sur la Table. Le Conseiller Faureau, au nom du Comté de Terrebonne présente un rapport de ce comté et le rapport ayant été lu par le greffier le Conseiller Faureau propose secondé par le Conseiller Léveillé que le rapport soit accepté et déposé sur la Table.

Le Conseiller Faureau donne "avis de Motion" en à la prochaine séance du Conseil. Il introduira un règlement concernant "l'Intemperie des Membres du Conseil".

Le Conseiller Léveillé donne "avis de Motion" en à la prochaine séance du Conseil. Il introduira un règlement concernant "La Moralité publique".

Une Motion du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Joyal:

Il est résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour

Pour préparer une liste des Membres du Conseil qui doivent composer les Comités permanents tel qu'ordonné par le règlement concernant la Régie du Conseil, il que les Conseillers Gauvreau Marion et Couture forment le 5^{me} Comité.

Le Conseiller Marion, du comité spécial pour préparer et réviser une liste des Membres du Conseil qui doivent composer les Comités permanents, fait rapport que telle liste a été préparée, laquelle est la suivante:

Comité des Finances:

M.M. Les Conseillers Léveillé, Couture et Marion

Comité des Travaux Publics:

M.M. Les Conseillers Gauvreau, Carrière et Joyal.

Comité de Voie

M.M. Les Conseillers Couture Carrière et Joyal.

Comité de la Santé Publique"

M.M. Les Conseillers Marion, Carrière et Léveillé.

Comité de protection contre les Inundations"

M.M. Les Conseillers Gauvreau Joyal et Marion.

Le rapport du Comité tel que lui est adopté, et
Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par
le Conseiller Joyal:

Que la petition des Sœurs de l'Hôpital Général
de St Boniface soit renvoyée au Comité des
Finances.

Lue Motion du Conseiller Joyal, secondé par le
Conseiller Carrière:

Le Trésorier présente au conseil un état des
argent en caisse: comme suit:

			1870		65
11	Recs du Gouvernement	400.00	juillet	14 Payé à l'ancien aub.	30.00
28	" pour Licences	300.00	"	" S. Sonney papier	3.20
18	" "	862.50	"	" " Faubaud ponte	1.50
			"	" " Metis: Imprime	13.50
			"	" " S. Sonney: Salair	24.00
			Sept	9 " " R. Marion: ponte	39.00
			Sept	27 " " Metis: Imprime	23.00
				" " Seug Monache	580.00
			Nov:	5 " " J. Courteau: Loyet	50.00
			"	22 " " R. Marion: ponte	18.00
				" " A. Kitter: Salair	45.00
				" " R. Porte le Livre	1.30
				" " Bureau de Poste	2.05
				" " G. Longpré	2.30
				" " F. Létourneau	3.90
				" "	2.00
				" " G. Couture: Huile	1.10
				" " Bois	1.50
				" " J. Gayet: Seing	1.00
				" " A. Kitter: Drapier	15.00
				" " Metis: Imprime	60.00
				" " H. Granger: Bris	4.50
				" " S. Renaud: Seage	1.00

		L.F.		L.F.
Montant d'apporté	1562.50			
			Rec:	
			23 P. aint Rapporté	952.85
			" Payer à Léonard	.50
			" " R. Marion 3.50	23.00
			" " J. Roy 3.50	23.00
			" " F. Gingras "	21.00
			" " D. Carrière "	21.00
			" " E. Trudeau "	18.00
			" " A. Gauvreau "	20.00
			" " A. Hétu 5.00	45.00
			Par Balance	408.15
		1562.50		1562.50

Sur Motion du Conseiller Lépine. Secondé par le Conseiller Couture.

Résolu: Que Raphael Cormier soit nommé administrateur pour cette Municipalité.

Et le Président nomme P. H. Prince comme second administrateur.

Le greffier reçoit instruction de notifier ces deux Messieurs qu'ils ont été nommés administrateurs et qu'ils devront faire rapport à la prochaine séance du Conseil. La Petition de l'Hôpital Général Le Compte de St. L. Donaldson et Frère pour leurs aînes que ceux des officiers rapporteurs de la dernière élection municipale sont renvoyés au Comité des Finances.

Et le Conseil s'adjoint:

A. H. Prince
Président

Lundi

Le 7 Février 1881.

Sont présents: Le Préfet A.A.C. La Rivière M.P.P.
Les Conseillers Barrière, Joyal, Marion, Léveillé, Gau-
main et Couture.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Une communication de l'Honorable G.P. Brown
Ministre des Travaux Publics, attirant l'attention
de ce conseil sur une loi adoptée par la Légis-
lation et mettant tous les chemins publics de
la Province sous le contrôle des Municipalités,
est lue par le greffier.

Et sur motion du Conseiller Marion, secondé par le
Conseiller Couture:

Cette communication est acceptée et déposée sur la
Table.

La petition de M. Fogarty et du Rorie McLean et co-
telliens de St Boniface, demandant ce conseil de
renouveler un comité est lue par le greffier
Et sur motion du Conseiller Joyal, secondé par
le Conseiller Barrière.

La petition est reçue et déposée sur la Table.

Le Conseiller Léveillé président des Finances présente
le premier rapport du dit comité.

Le rapport est lu par le greffier.

Le rapport des auditeurs pour l'année 1881 est lu
par le greffier.

Le Conseiller Léveillé propose secondé par le
Conseiller Barrière,

que la communication de l'Honorable C.P.
Brown, Ministre des Travaux Publics soit
renvoyée au comité de Voie.

Sur motion du Conseiller Gau main. secondé par
le Conseiller Léveillé:

Résolu: que le Président quitte le fauteuil et que le rapport du comité de l'Enfance soit considéré au comité général du Conseil.

En conséquence le Président quitte le fauteuil.

Le Conseil se forme en comité général avec le Conseiller Joyal au fauteuil.

Le Conseil ayant siégé quelque temps en comité général:

Le Conseiller Gauvin a proposé:

Que le comité se lève rapporté progrès et demande la permission de siéger de nouveau, aussitôt après que le comité pour la protection contre les pauvres aura fait un rapport sur le coût probable des appareils recommandés dans le rapport maintenant soumis, ainsi que les dépenses qui devront être faites pour maintenir une organisation telle que recommandée.

Adopté.

Le Président reprend le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport que le comité lui a donné instruction de rapporter progrès et de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le rapport du Comité soit maintenant reçu et qu'il ait la permission de siéger de nouveau.

Le Rapport des autorités pour l'année 1881 est considérée et ce lit comme suit:

A. Messieurs les Membres du Conseil Municipal de St Boniface.

Messieurs

Les honoraux ont l'honneur de vous faire rapport qui ils ont examiné les

comptes du Trésorier et que les livres et ces comptes
ont été trouvés dans un parfait état et bien
tenus.

La balance à l'actif étant de quatre cent huit
piastres et quinze centimes au 31 Décembre 1880.

Vos auditeurs souhaitent cependant faire remar-
quer au Conseil qu'il serait préférable à l'ave-
nir de payer chaque compte par des chèques
imprimés spécialement pour l'usage du Tréso-
rier et que sur chacun de ces chèques, l'objet
pour lequel la dépense est faite soit mentionné
et en vertu de quelle autorité ces chèques sont
émis.

Vos auditeurs croient devoir aussi suggérer de
ne pas donner à l'avenir de contrats pour
plus de cinquante piastres, sans avoir pré-
alablement reçu de soumission, conformément
à la clause 89 du Règlement concernant La
Régie du Conseil.

Le tout humblement soumis.

(Signé) C. H. Prince

(Signé) P. Camirant

St Boniface

Auditeurs:

Le 4 Février 1881.

Le Rapport du Comité des Finances est tel comme suit:

St Boniface le 5 Février 1881.

Sont présents: Le Présid. A. A. C. L'Archevêque M. P. P.

Les Conseillers Léveillé, Marion et Couture.

Votre Comité vous remercie.

Le paiement des Comptes suivants:

De A. S. Donaldson et Frère, pour livres de Comptes \$ 18 25

De J. F. L. Vallée, pour la tenue de la dernière
élection municipale : \$ 16 00.

De J. E. Dubois, député officier rapporteur dans le
Quartier No 2: \$ 4 00.

De plus votre comité a pris en considération la petition des Religieuses Soeurs de l'Hôpital Général de St Boniface demandant à la Municipalité de leur venir en aide pour l'entretien de leurs différentes institutions de charité; et recommande que la somme de deux cents piastres soit placée dans le trésor de cette année, pour l'Hôpital général de St Boniface.

Le tout respectueusement soumis:

(Signé) L.J. Arthur Léveillé.

Président du Comité des Finances.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le rapport du Comité des Finances soit reçu et considéré au Comité Général du Conseil.

Adopté.

Le Président quitte le fauteuil. Et le conseil se forme en Comité Général. Le Conseiller Marion au fauteuil.

Les différentes sommes d'argent comprises dans le rapport du Comité des Finances sont considérées au Comité Général et finalement adoptées. Et sur motion du Conseiller Léveillé le comité se lève pour faire rapport.

Le Président reprend le fauteuil et le Conseiller Marion fait rapport que le comité a adopté le rapport du Comité des Finances sans amendment.

Sur motion du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Joyal.

Le rapport du Comité est reçu et adopté.

Le Conseiller Léveillé propose secondé par le Conseiller Couture.

Que le Trésorier soit autorisé à payer la

montants recommandés par le Comité des Finances.

Sur motion du Conseiller Mariow, secondé par le Conseiller Couture:

Le rapport des avitaires pour l'année 1881 tel que lu par le greffier est reçu et adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

Que le règlement No 6. Concernant: L'Insecurité des Membres du Conseil soit introduit et subisse maintenant sa première lecture.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le règlement No 7. Concernant "La Moralité publique soit maintenant introduit et subisse sa première lecture.

Sur Motion du Conseiller Gauvreau, secondé par le Conseiller Mariow:

M. Rétien est nommé cotiseur pour l'année 1881.

Sur Motion du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Joyal:

Resolved: Que les Conseillers Couture, Gauvreau, Mariow et Léveillé soient nommés pour composer un Comité Spécial, chargé de prendre en considération et suggérer au Conseil la meilleure organisation de Police qu'il serait convenable d'adopter dans la Municipalité et en faire rapport à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Gauvreau:

Que la pétition de Mr. Fogarty et de Miss Mc Lennan soit envoyée à ce comité spécial.

Sur Motion du Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Joyal:

Le Conseil s'asseye le à midi le 10 du Courant à 8 heures. P. M.

A. M. Murray
P. Joyal

Jeudi

Le 10 Février 1881

Sont présents : Le Prefet, A. A. & La Rivière M. P. P.
Les Conseillers Carrière, Couture, Gauvreau, Joyal
et Léveillé.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.
La Communication des Révérées Séances de l'Hô-
pital Général de Saint Boniface, renouvelant
le Conseil d'oeuvre voté par ce Conseil à sa
dernière séance est lue et
Sur Motion du Conseiller Joyal, secondé par
le Conseiller Carrière.

La communication est reçue et déposée avec
les archives du Conseil.

Une pétition de J. B. Joyal faisant applica-
tion pour la charge de Comptable de la
Municipalité de St Boniface est lue par
le Greffier et

Sur Motion du Conseiller Couture secondé par
le Conseiller Gauvreau.

La pétition est reçue et déposée sur les Tables.

Le Conseiller Gauvreau présentant des Compte pour
la Protection contre les Succineries, présente le
Second Rapport du 5^e Compte : qui se lit comme
suit :

Comité de la Protection contre les Succineries
du Brûlé et

Aux Membres du Conseil Municipal de
Saint Boniface.

Messieurs,

Votre comité s'étant réuni
ce 5^{me} jour de Février A. D 1881, étaient pre-
sent : Le Conseiller Gauvreau au fauteuil et
le Conseiller Joyal.

Il a été résolu de recommander que le
règlement concernant La Brigade de Feu,

maintenant devant le Conseil soit approuvé; mais que l'achat des appareils à vicinie soit différé à plus tard.

Le tout humblement soumis.

(Signature) Arthur Gauvreau

Président du Comité de la Protection

Contre les Incendies

Le Conseiller Léveillé, Président du Comité des Finances présente le second rapport du dit Comité; et ce rapport a été comme suit:

Comité des Finances

Au Préfet et

Aux Conseillers de la Municipalité de Saint Boniface.

Messieurs,

Notre Comité a l'honneur de vous faire rapport qu'à une réunion tenue ce dix Février A.D. 1881 à laquelle assistaient le Conseiller Léveillé au fauteuil et le Conseiller Couture, il a été résolu de demander une autorisation pour acheter des livres de minutes pour l'usage de chaque comité et un livre pour entrer les règlements adoptés par le Conseil.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) L.J. Arthur Léveillé.

Président du Comité des Finances.

Le Conseiller Couture, président du Comité de Voie présente le premier rapport du dit Comité et ce rapport a été comme suit:

Premier Rapport du Comité de Voie.

Au Préfet et

Aux Conseillers de la Municipalité de Saint Boniface:

Messieurs :

Messieurs,

Notre Comité s'est réuni ce même jour de Février 4. D. 1881 étaient présents le Conseiller Couture au fauteuil et les Conseillers Joyal et Carrier, et il a été résolu:

1^e De demander au Conseil d'autoriser une inspection des chemins, en temps convenable, afin d'avoir une estimation du coût approximatif des travaux convenables à faire pour réparer ces chemins.

2^e De suggérer au Conseil, de faire une demande au Gouvernement Provincial, dans le but d'obtenir de l'aide pour améliorer nos chemins.

3^e De demander au Conseil une approbation de vingt piastres pour réparer le pont de la rivière La Seine et le pont rouge près l'Hôpital, ainsi que la Route Dawson au pont construit sur l'égoût du chemin de Springfield.

Le Pont humblement soumis.

(Signé) J. Couture

Président du Comité de Voies.

Le Conseiller Couture, président du Comité spécial, nommé pour suggérer la meilleure organisation de police convenable dans la Municipalité présente le rapport du dit Comité qui se lit comme suit:

Comité Spécial

J. Mr Le Prieur

et M.M. Les Conseillers de la Municipalité de Saint Boniface.

Messieurs,

Notre Comité nommé à la dernière réunion du Conseil pour

suggérer la meilleure organisation de police convenable dans la Municipalité étant réuni ce 10 Février 1881, étaient présents M. le Conseiller Couture au fauteuil et M. M. Les Conseillers Gauvreau et Léveillé, à l'entour de vous faire rapport qu'il a adopté les suggestions suivantes:

- 1^o Le Comité recommande la formation d'un Comité de Police permanent.
 - 2^o La nomination d'un officier de Police et de deux constables.
 - 3^o L'officier de police devant recevoir un salaire de trente piastres par mois, à part ses honoraire attachés à cette charge, mais le tout ne devra pas excéder un salaire de six cents piastres par année; le surplus revenant de trois à la Municipalité.
 - 4^o Les constables devant être payés par honoraire lorsque leurs services seront requis.
 - 5^o Une bâtie sera mise à la disposition du Comité de Police pour servir de prison.
 - 6^o L'officier de Police pourra être employé pour remplir d'autres charges n'empêchant pas l'efficacité du service de la Police.
 - 7^o Que dans le cas où le Conseil déciderait de nommer tel officier de Police, des submissions soient délivrées à cette fin.
- Le sont humblement soumis,

(Signature) G. Couture :

Membre du Comité.

Le Conseiller Couture, donne "avis de Motte" qu'à la prochaine séance du Conseil il introduira un règlement pour amender le règlement No 1 concernant l'ordre du Conseil.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération en Comité général du Rappel du Comité de la Protection contre les Succursales. Le prieur quitte le fauteuil et le Conseil se forme en Comité général avec le Conseiller Joyal au fauteuil.

Le Conseiller Ganneau propose que le règlement de la Brigade de feu maintenant soumis, soit approuvé; mais que l'achat des appareils soit différé à plus tard.

Le Conseiller Ganneau propose que le Comité général se lève et fasse rapport.

En conséquence le prieur reprend le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport qu'il a reçu instruction du Comité général de faire rapport que le Comité a adopté le règlement de la Brigade de feu avec un amendement. Désormais que le rapport du Comité général soit lu et adopté.

Sur Motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Léveillé:

Le règlement concernant l'intégrité des Membres du Conseil, subit sa seconde lecture. Adopté.
Le Conseiller Ganneau propose secondé par le Conseiller Léveillé:

Sur le prieur quitte le fauteuil et que le Conseil se forme en Comité général pour considérer le règlement concernant l'intégrité des Membres du Conseil.

En conséquence le prieur quitte le fauteuil et le Conseil se forme en Comité général avec le Conseiller Couture au fauteuil.

Le Conseiller Ganneau propose que le Comité se lève et fasse rapport.

Le Prieur reprend le fauteuil et le Conseiller

Boutin fait rapport que le règlement a été adopté par le comité général sans amendement.

Sur motion du Conseiller Ganneau secondé par le Conseiller Léveillé:

Le Rapport du Comité est reçu et adopté.

Le Conseiller Ganneau propose secondé par le Conseiller Léveillé:

Tue les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement concernant l'infémité des Membres du Conseil subîsse maintenant sa troisième lecture.

^{Adopté.}

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Tue le règlement concernant "La Moralité publique" subîsse maintenant sa seconde lecture.

^{Adopté.}

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Tue le peuple quitte le fauteuil et que le Conseil se forme en Comité général pour étudier le dit règlement.

En conséquence le Roi se forme en Comité général avec: le Conseiller Ganneau au fauteuil.

Et après que le Comité a étudié le règlement sous la clause par clause.

Le Conseiller Léveillé propose que le Comité se lève et fasse rapport.

Le Roi repart le fauteuil et le Conseiller Ganneau fait rapport par le comité général du Conseil qui a donné instruction de rapporter le règlement concernant "la Moralité publique" sans amendement.

Sur motion du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Joyal:

Le Rapport du Comité général est reçu et adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le

Conseiller Joyal:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement concernant "La Moralité publique" subisse maintenant sa troisième lecture et passe sous son titre:

Adopté en division. Pour: 4: Contre 1:
Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que le rapport du Comité spécial pour sugger au Conseil la meilleure organisation de Police, convenable à la Municipalité soit reçu et déposé sur la Table.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté, et que le Trésorier soit autorisé à acheter les lignes recommandées par le dit Comité.

Adopté.

Le Conseiller Ganneau propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le rapport du Comité de "La Protection contre les Incendies" soit reçu et déposé sur la Table.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Ganneau:

Que le rapport du Comité de Bonne soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à mettre à la disposition de ce Comité la somme des dépenses recommandée par ce Comité.

Adopté.

Instruction est donnée au Trésorier de poser des avis à la Table du Conseil et au Bureau de Poste à St Boniface, demandant des applications pour la charge d'un officier de police pour cette Municipalité.

Sur motion du Conseiller Léveque secondé par
le Conseiller Canière.
Le conseil s'ajoute :

A. A. C. Léveque
Prefet

Lundi.

Le 21 Fév: 1881.

Sont présents : Le Drifet. A. A. C. Léveque M. P. S.
M. M. Les Conseillers Barrière, Couture, Sauvageau, Joyal
Léveque et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
admis.

Une pétition d'un certain nombre des contribuables
de la Municipalité, au sujet d'une organisation
de Police dans la Municipalité de St Boniface est
lue par le greffier.

Le Conseiller Léveque président du Comité des Finances
présente au Conseil le troisième rapport du dit
Comité qui ce lit comme suit :

Rapport du Comité des Finances.

Monsieur le Drifet et

à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs,

Votre Comité s'est réuni ce 21 de
Février A. D. 1881 et à cette réunion à laquelle
n'étaient présents : Le Conseiller Léveque au fauteuil.
Le Conseiller Marion et Couture il a été résolu :
De payer la somme de cent piastres et quatre-vingt
cinq à M. L. Drouin son Frère pour livrer de Mi-
nutes dont l'achat a été ordonné à la Tenuie
réunie les ce Conseil.

Si plus ce comité recommande à ce conseil.
L'impression de cinq cents francs de chèques

Tels que recommandés par les auteurs de
cette annexe.

Le tout respectueusement soumis
(Signature) L. J. A. Léveillé.
Président.

Le Conseiller Couture présent du Comité des
Voies publique le second rapport du dit
Comité qui est tel comme suit.

Rapport du Comité de Voies.

A M^r. Le Préfet de

et aux Messrs. Les Conseillers de la Municipalité de
St Boniface.

Messieurs,

Votre Comité a l'honneur
de faire rapport n° à une réunion de ce
Comité tenue le 21 Février A. D. 1881. à
laquelle étaient présents Le Conseiller Couture
au fauteuil et les Conseillers Carrier et
Joyal. il a été résolu de recommander:

Que le montant de six piastres pour des
améliorations faites au pont de la Rivière
Laire et à celui du pont Rouge près
l'Hôpital Saint-Joseph soit payé.

Et demander que le reste de la somme
versée par ce conseil soit laissé à la
disposition du Comité pour les Travaux
qui pourraient devenir nécessaires sur
les chemins.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) George Couture
Président.

Le Conseiller Gauvreau propose secondé par
le Conseiller Joyal.

Que la réquisition des contribuables de la
Municipalité de St Boniface sur sujet

d'une organisation de Police soit reçue et discutée
sur la Table.

Le Conseiller Léveillé demande au Préfet si c'est
l'autorité de ce conseil de passer un règle-
ment pour licenzier des charretiers.

Le Préfet répond ~~en~~ négativement.

Le Conseiller Léveillé demande au préfet si y
a eu des amendes imposées dans la Municipalité
l'année dernière? Et il y en a eu jusqu'à quel
montant? Et si les amendes imposées appartiennent
aux Conseils?

Le Préfet répond:

Sur il n'y a eu des amendes imposées dans le cour-
de l'année 1881; mais quant au montant de
ces amendes il ne le connaît pas.

Sur il a été informé par le Procureur général que
les amendes imposées dans la Municipalité lui
appartiennent lorsque la loi n'en dispose pas
autrement.

Le Conseiller Joyal donne "avis de Motions"
qui à la prochaine séance du Conseil il
introduira un règlement concernant "La
Police".

Sur Motion du Conseiller Couture secondé
par le Conseiller Maroué:

L'avis en considération du rapport du
Comité spécial pour suggerer au Conseil
la meilleure organisation de Police dans
cette Municipalité est renvoyée à la pro-
chaine séance du Conseil.

Le Conseiller Couture propose, secondé par
le Conseiller Maroué:

Sur le règlement pour amender le règlement
no 1. concernant "la police du Conseil soit
introduit et subisse maintenant sa pre-

nième lecture.

Sur motion du Conseiller Couture secondé par le Conseiller Marion

Le règlement No. pour amender le règlement No. concernant la règle du Conseil subit sa seconde lecture les règles du Conseil ayant été suspendues.

Le Conseiller Couture propose secondé par le Conseiller Marion:

Que le Règle prenne le fantenil et que le Conseil se forme en Comité général pour considérer le règlement.

En conséquence le Conseil se forme en Comité général avec le Conseiller Léviqve au fantenil.

Le règlement est lu clause par clause et adopté.

Le Conseiller Couture propose que le Comité se lève et que le President fasse rapport.

Le Président approuve le fantenil et le Conseiller Léviqve fait rapport au Comité qui lui a donné instruction de rapporter le règlement sans amendement.

Le Conseiller Couture propose secondé par le Conseiller Marion:

Que le rapport soit reçu et adopté.

Sur motion du Conseiller Couture secondé par le Conseiller Marion:

Les règles du Conseil sont suspendues et le règlement subit sa troisième lecture et passe sous son titre.

Le Conseiller Léviqve propose secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Provincial Rapport du Comité des

Finances soit reçu et adopté; et que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de M. S. Donaldson et Frère.

De plus que le Trésorier soit autorisé à faire imprimer cinq cents blanches de chèques tel que recommandé par ce comité. Adopté.
Le Conseiller Couture propose secondé par le Conseiller Marion:

Que le second rapport du Comité de Voies soit reçu et adopté; et que le Trésorier soit autorisé à payer à M. St. Mars la somme de six mille francs pour réparations faites au pont Long et au pont sur la Rivière "La Seine". Adopté.

Sur motion du Conseiller Gauvreau. secondé par le Conseiller Marion.

Le Conseiller Couture remplace le Conseiller Gauvreau au Comité des Travaux Publics.

Adopté.
Le Conseiller Gauvreau propose secondé par le Conseiller Joyal:

Que les Conseillers Marion, Lévisque et Couture échangent leurs voix pour former le Comité permanent de Police. Adopté.

Le Conseiller Joyal propose secondé par le Conseiller Carrière:

Que le Comité de Police reçoive instruction de faire une estimation des dépenses que nécessiteront l'organisation d'une force de police et la séparation d'un local convenable pour les et les prisonniers et de faire rapport à la prochaine séance du Conseil. Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose secondé par le Conseiller Joyal:

Que la pétition des contribuables de la Municipalité de Saint Boniface au sujet de l'organisation d'une force de Police dans cette Municipalité soit renvoyée au Comité de Police.

Et le Conseil s'ajourne.

A. Th. Rivière
Préfet.

Lundi

Le 28 Février 1881.

Sont présents: Le Préfet A. A. C. Lanthier.

M. M. Les Conseillers Carrère, Couture, Gaumau, Joyal, Léveque et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseiller Couture présente le premier rapport du Comité de Police, qui ce lit comme suit:

Premier Rapport du Comité de Police.

A. Monsieur Le Préfet,

Et à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

Votre comité à l'issue de faire rapport qu'à une réunion tenue le 26. Fev. 1881, à laquelle étaient présents Le Conseiller Marion en fauteuil et M. M. Les Conseillers Léveque et Couture il a été résolu:

1^o Qu'il est nécessaire d'organiser une force de Police suivant la recommandation du Conseil, composée d'un officier de Police et de deux contribuables.

2^o Que l'officier de Police soit payé à raison

de vingt cinq piastres par mois; plus les Honoraires si n'excédaient pas vingt cinq piastres et formant un total de cinquante piastres.

3^e que les Comitables recevront les Honoraires accordés par la loi en paiement de leurs services.

4^e que la batisse située sur la rue Dumoulin - abbatenuant à F. Singras Ecuyer soit louée à raison de quatre piastres par mois pour servir de pension et de logement à l'officier de Police.

5^e que l'officier de Police en compensation de son logement soit obligé de pourvoir au chauffage et à l'éclairage de son logement et de la pension.

6^e que l'officier de Police soit obligé de nourrir les prisonniers à raison de 5 francs centimes par repas payable par le Conseil.

7^e que la somme de soixante piastres soit mise à la disposition du Comité pour construire des cellules pour les prisonniers.

8^e que suivant l'opinion de ce Comité, les dépenses totales de l'entretien de la Police et les frais d'installation et le loyer de la prison ne dépasseront à environ quatre cent vingt piastres l'année.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) Roger Marion
Président

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Joyal:

1^o Le 1^{er} Rapport du Comité de Police soit pris et adopté.

2^o Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Couture:

que le règlement soit commandé établissant et reçrant une organisation de Police soit intro-

duit et la une première fois.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Ganneau:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement établissant et réglant une organisation de Police subisse maintenant la seconde lecture. ^{Astopté.}

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Ganneau:

Que le Chef quitte le fauteuil et que le conseil se forme en comité général sur ce règlement.

En conséquence le Conseil se forme en comité général. Le Conseiller Ganneau au fauteuil.

Le règlement est considéré clause par clause par le Comité et

Le Conseiller Joyal propose:

Que le comité général se lève et fasse rapport.

Le Préfet reprend le fauteuil et le Conseiller Ganneau fait rapport, que le comité général du Conseil lui a donné instruction de rapporter le règlement sous avertissement.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Mailou:

Que le rapport du Comité général soit reçu, et ^{et} ^{est} ^{astopté.}

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Mailou:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement établissant et réglant une organisation de Police soit maintenant la une troisième fois et passe sous son titre. ^{Astopté.}

Le Conseiller Ganneau propose, secondé par

le

Conseiller Canieu:

Sur un addressé écrit ^{facte} par la police et présenté à sa Grace Monseigneur à l'occasion de son arrivée le soir.

Et le Conseil s'ajourne.

Alphonse Ruffo

Ruffo

lundi

Le 7 Mars 1881

Sont présents: le Préfet: A. D. C. La Roche M. P. P.
M. M. Les Conseillers Couture, Gauvreau, Joyal, Léveillé et
Mariow.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le Conseiller Mariow président du Comité de Police
l'écrit au Conseil. le second rapport du dix
suivant qui se lit comme suit.

2^{me} Rapport du Comité de Police
à Monsieur Le Préfet

à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de
Saint Boniface
Messieurs,

Votre Comité à l'honneur de
faire rapport qu'à une réunion tenue ce septième
jour de Mars A.D. 1881 à laquelle étaient pre-
sents M. Le Conseiller Mariow au fauteuil et
Messieurs Les Conseillers Léveillé et Couture il a
été résolu:

De recommander la nomination de Jean Baptiste
Léveillé comme officier de Police aux conditions
qui sont adoptées par le Conseil et à celles conte-
nues dans le règlement de Police.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) Roger Mariow

Président du Comité de Police

Le Conseiller Mariot propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le second rapport du Comité de Police tel que lu par le greffier soit reçu et adopté, et que Jean Baptiste Joyal soit nommé officier de Police aux conditions mentionnées dans ce rapport.

Adopté.

Le Conseiller Léveillé demande au préfet, s'il n'a pas été demandé par quelqu'un des actionnaires dans la Compagnie pour construire le pont ^{proposé} de la Rivière Rouge, si ce conseil serait disposé à prendre des parts dans le dit entrepise.

Le Préfet a répondu qu'en intérêt dans la charte qui vient d'être donnée pour construire un pont trapèze sur la Rivière Rouge, lui a demandé s'il serait probable que le Conseil de St-Boniface prendrait des parts dans la dit construction du pont; et qu'il lui a répondu que l'acte Municipal ne possédait aucun pouvoir de prendre des parts dans une telle entreprise, mais qu'il consulterait le Conseil sur ses intentions à ce sujet et si tel était leur désir, qu'il aménagerait dans le but de leur donner ce pouvoir, pourrait être introduit à l'acte Municipal lors de la prochaine séance de la Législature Provinciale.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Qu'un comité composé du Préfet et des Conseillers Couture, Mariot et Gauvreau soit nommé pour obtenir avec instruction de s'abonner avec la Compagnie qui doit construire un pont sur la Rivière Rouge, afin d'ob-

tous toutes les informations qui pourraient être de nature à intéresser ce conseil et de faire rapport à la prochaine séance du Conseil. Ainsi, le Conseiller Joyal donne "Avis de Motion" si à la prochaine séance du Conseil, il introduira un règlement concernant le Comité des Finances.

Le Conseiller Joyal donne "Avis de Motion" si à la prochaine séance ^{du Conseil}, il introduira un règlement concernant "Les Chemins et les Travaux".

Le Conseiller Manou, donne avis de Motion si à la prochaine séance du Conseil, il introduira un règlement concernant "la Comté aux animaux".

Le Conseiller Couture donne "Avis de Motion" si à la prochaine séance du Conseil, il introduira un règlement concernant "Les Travaux de Corée".

Le Conseiller Manou propose, secondé par le Conseiller Couture,

que les plans et spécifications pour une prison soient fournis par le Comité de Police, soient renvoyés au Comité des Travaux Publics et qu'instinctivement soit donné au dit comité de faire exécuter les travaux après avoir demandé le avis des commissions.

Et le Conseil s'assonne

A. Lachapelle
Préfet.

Mardi:

Le 15 Mars 1881

Sont présents: le Grefet, A. & C. Larivière M. P. P.
M. M. les Conseillers Couture, Sauveau, Joyal, Léveillé
et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Le Conseiller Léveillé présente le quatrième rap-
port du Comité des Finances qui ce lit comme
suit:

A. M. Rapport du Comité des Finances.

A. M. Le Prefet et

A. M. M. les Conseillers de la Municipalité de
St Boniface.

Mesieurs

Votre Comité s'est réuni
ce 15 de Mars A. D. 1881 à cette réunion a la-
quelle étaient le Conseiller Léveillé au fauteuil
et les Conseillers Marion et Couture, et il a été
résolu: De vous recommander ce conseil:

1. De payer au Journal "Le Métis" la somme
de six piastres et vingt cinq cents pour impre-
sion de bilans de chèques.

De passer une résolution pour autoriser le
Trésorier à retirer du Gouvernement de la
Province l'argent des dîmes pour l'année
courante. Le tout respectueusement soumis.

Eg: L. J. A. Léveillé.

Président du Comité des Finances.

Le Conseiller Couture présente le premier
rapport du Comité des Travaux Publics qui
ce lit comme suit:

Présent Rapport du Comité des Travaux
Publics:

A. Mr. le Prefet.

Et à M. M. les Conseillers de la Municipalité de Saint Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue ce 15 Mars A. D. 1881. à laquelle étaient présents. Le Conseiller Couture au fauteuil, et le Conseiller Joyal. il a été résolu:

En un rapport soit fait au Conseil, au sujet de la préparation d'un prison suivant les instructions reçues du Conseil, faisant connaître le fait que les commissions ont été demandées et que la plus basse de ces commissions, dépasse de trente cinq piastres le chiffre voté par le Conseil, ce qui a empêché le Comité de commander l'exécution de ces travaux à moins d'obtenir de nouvelles instructions du Conseil.

Le Comité est d'opinion qu'il serait préférable de construire une bâtie qui servirait pour salle de Conseil et dans laquelle serait placée une prison.

Le tout respectueusement soumis

(Sign) Geo. Couture

Présid. Du Comité des Finances

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le rapport du Comité des Finances tel que lutt. soit le chiffre soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer au "metis" la somme de six piastres et vingt cinq cents pour l'entretien, et de plus à retenir du Trésorier Provincial l'argent des licenciés pour l'année comtante.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Morris.

Que le premier rapport du Comité des Travaux Publics soit reçu et adopté.

Le Conseiller Léveillé demande au Conseil, si le règlement concernant les animaux errants est en force.
Le Pape répond que le règlement est en force; mais il ne peut être mis en exécution dans le quartier No 1 pour la raison que personne ne veut accepter l'offre de gaines à enclos.

Le Conseiller Léveillé attire l'attention du Conseiller Couture, Président du Comité des Travaux Publics, sur le mauvais état du pont sur l'avenue Provencher:

Le Conseiller Couture répond qu'il n'a eu occasion de passer sur ce chemin il y a quelque jours; ~~mais~~ qu'il n'a rien remarqué; mais qu'il verra à ce que les réparations nécessaires soient faites sans délai.

Le Conseiller Garneau donne "avis de motion" qu'à la prochaine du Conseil, il introduira un règlement pour amender le règlement No 2 conciliant les animaux errants.

Le Conseiller Joyal propose secondé par le Conseiller Léveillé:

Que le règlement No 10 concernant les chemins et les Travaux Publics, soit maintenu inchangé et lu une première fois.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le règlement No 11 concernant la cravate envers les animaux soit maintenu inchangé et subisse sa première lecture.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le règlement No 12 concernant les travaux de Côte soit maintenu inchangé.

et subisse sa première lecture.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Lue le règlement No: 13 concernant le Département des Finances soit maintenant introduit et subisse sa première lecture.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

Lue les règles du Conseil soient suspendues et que les résolutions suivantes soient lues une première fois:

1^e En ce conseil est d'opinion qu'une batisse soit construite pour l'usage de la Municipalité sur un terrain que le Conseil achèterait à cette fin, et que cette batisse soit assez spacieuse pour contenir: une salle pour les réunions du Conseil, une salle de Police et une prison; un logis pour l'officier de Police et des renviés pour les appariels du Département du feu.

2^e En une somme de deux mille piastres soit versée à cette fin et que cette somme soit empruntée à un intérêt de pas plus de 7% et remboursable en vingt ans, avec un fonds d'amortissement créé dans les dix dernières années.

Adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

que les règles du conseil soient suspendues et que ces résolutions subissent maintenant leur seconde lecture.

Adopté.

Le Conseiller Léveillé propose secondé par le Conseiller Couture:

que le sujet putte le fanteuil et que le Conseil se forme en comité général sur ces résolutions,

Adopté.

En conséquence le Conseil se forme en comité général avec le Conseiller Ganneau au fauteuil. Après quelques explications sur la nécessité de passer ces résolutions, données par le Préfet et le Conseiller Léveque: Le comité se lève et le Président-Conseiller Ganneau fait rapport que le Comité lui a donné instruction de rapporter progrès et demander permission de siéger de nouveau.

Suggéré par le Conseiller Léveque, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Rapport du Comité général soit reçu et adopté que le comité ait permission de siéger de nouveau. Adopté.

Sur motion du Conseiller Léveque, secondé par le Conseiller Joyal.

Le Conseil s'acquitte.

*G. Ph. Léveque
Préfet.*

Lundi

Le 21 Mars 1881.

Sont présents: Le Préfet A. J. C. Larivière M. P. P.

M. M. Les Conseillers: Carrierre, Couture, Gauvreau, Joyal
Léveque et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Une communication du ministre de l'agriculture demandant à ce conseil, qu'instruction soit donnée au censeur de la municipalité de fournir certaines statistiques, de la Municipalité est lue par le greffier et

Sur motion du Conseiller Léveque secondé par le Conseiller Joyal.

La Communication du ministre d'Agriculture est reçue et référée au Comité des Finances avec instruction de faire rapport à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseiller Léveque demande si le Comité des Travaux Publics a pris des mesures pour faire crever les boulevards sur l'avenue Park pour faire égouter l'eau à la Rivière.

Le Conseiller Couture président du Comité des Travaux Publics répond: Ensuite même n'a été mise à cette a cette fin pour la raison que le comité n'a pas été instruit à cet effet et que les fonds mis à la disposition ne sont pas suffisants.

Le Préfet attire l'attention du Conseil sur les dommages que pourrait causer le pont de filier traversant la Rivière Rouge, si ce pont n'est pas tiré de là avant le débâcle de la glace.

Sur motion du Conseiller Léveque secondé par le Conseiller Couture:

Le Préfet soit autorisé à télégraphier au ministre des Chemins de fer et canaux

à Ottawa, dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement de la Province sur le pont temporaire sur la Rivière Rouge, à la Pointe Douglas, qui sera cause de dommages à la Municipalité s'il n'est pas enlevé avant le débâcle de la glace.

Adopté.

L'ordre du jour, pour la prise en considération des résolutions demandant à ce Conseil de faire un emprunt de deux mille piastres pour acheter un lot de terre et construire une salle Municipale et une prison et un logis pour l'officier de Police étant lu.

Le Conseil se forme en comité général avec le Conseiller Joyal au fauteuil.

Après quelques temps, Le Conseiller Léveillé propose que le Comité se lève et fasse son rapport.

Adopté.

En conséquence le Président reprend le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport que les résolutions ont été adoptées sans amendment.

Le Conseiller Léveillé propose secondé par le Conseiller Joyal:

Que le rapport du Comité général soit maintenant reçu et adopté.

Et le Conseil n'étant pas majoritaire, l'adoption du rapport du Comité général est mis aux voix et approuvée sur la division suivante:

Pour.

Les Conseillers Carrier, Couture, Joyal Léveillé et Marion - 5.

Contre

Le Conseiller Lamour - 1.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Bégin.

Sur le règlement No 10, concernant les Travaux Publics
Chemins et subissoit immédiatement sa seconde lecture
Adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

que le Président quitte le fauteuil et que le Conseil se forme en Comité général sur ce règlement. Adopté.
En conséquence le Président quitte le fauteuil et le Conseil se forme en Comité général avec le Conseiller Marion au fauteuil.

Après avoir considéré le règlement clause par clause,
le Conseiller Joyal propose que le comité se lève
et basse rapport.

Le Président quitte le fauteuil et le Conseiller Marion
quitte également que le comité lui a donné audience.
Lors de rapporter le règlement sans amendement.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

que le rapport du Comité soit reçu et adopté. Adopté.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Samson:

que les règles du Conseil soient suspendues et que
le règlement No 10, concernant les Travaux Publics
et les Chemins subisse sa troisième lecture et
basée sous ce titre. Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

que la résolution No 11, concernant "La Chambre ouvre
les Chemins" subisse immédiatement sa séconde lecture
Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

que le Président quitte le fauteuil et que le Conseil
se forme en Comité général sur ce règlement.
Adopté.

En conséquence, le Président laisse le fauteuil, et le Conseil se forme en comité général, sur ce règlement. Le Conseiller Lévéque du fauteuil, après avoir comité et aménagé ce règlement.

Le Conseiller Marion propose, que le comité se lève et fasse rapport.

Le Président repousse le fauteuil et le Conseiller Lévéque fait rapport que le comité lui a donné instruction de rapporter le règlement avec un amendement.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture.

Que le rapport du Comité soit reçu et adopté.

Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture.

Que les règles du Conseil soient suspenues et que le règlement (No 11) concernant "La Crimauté envers les animaux" subisse sa troisième lecture et passe sous son titre.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le règlement (No 12) concernant "Les Trais-ways de Corse" entre en maintenant sa seconde lecture.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le Président quitte le fauteuil et que le conseil se forme en comité général sur ce règlement.

Adopté.

Le Conseiller Gauvain au fauteuil.

Après quelques temps passé en considération de ce règlement.

Le Conseiller Couture propose.

Le Comité se lève et fait rapport.

En conséquence, le Prifet reprend le fauteuil et le Conseiller Gauvreau fait rapport qu'il a reçu instruction du Comité général de la Caisse de rapporter le règlement 1 sur aménagement. Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion.

Le rapport du Comité soit reçu et adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion.

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement No 12 concernant "Les Travaux de Caisse, entre maintenant à la troisième heure et paru sous son titre".

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le règlement No 13 concernant "Le Département des Finances soit maintenant en une heure trois fois".

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

Le Prifet quitte le fauteuil et que le conseil se forme en comité général sur ce règlement.

En conséquence le Prifet quitte le fauteuil et le conseil se forme en comité général sur ce règlement avec le Conseiller Couture au fauteuil.

Après quelques temps le Conseiller Léveillé propose que le Comité se lève et fasse rapport.

En conséquence le Prifet reprend le fauteuil et le Conseiller Couture fait rapport qu'il a reçu instruction du comité général du conseil de rapporter le règlement 1 sur aménagement.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le

Conseiller Mariero :

Que le rapport du Comité soit reçu et adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture :

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement (No 13) concernant le Département des Finances, subisse maintenant sa troisième lecture et passe sous son titre.

Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Léveillé :

Que le règlement No 14 pour amender le règlement No 13 concernant les animaux errants soit maintenant introduit et lu une première fois.

Le Conseiller Léveillé donne "avis de motion" qu'à la prochaine séance du Conseil il introduira un règlement concernant un envoi de deux mille piastres pour l'achat d'un lot et la construction d'une salle municipale, d'une prison, d'un logis pour l'affaire de Police.

Le Conseiller Mariero, donne "avis de motion" qu'à la prochaine séance du Conseil, il introduira un règlement concernant : La Santé.

Ses motions du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Couture.

Le Conseil s'ajourne à lundi le 28 March 1881.
à 7 heures P. M.

Adopté.

N.B. La motion
Proposée.

Lundi

Le 28 Mars 1881.

Sont présents: Le Préfet A. A. C. Lachapelle et P. P.
Les Conseillers Carrier, Couture, Joyal, Léveillé et Marion.
Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu
et adopté.

Le Conseiller Léveillé présente le quatrième rapport du
Comité des Finances qui ce lit comme suit.

~~Quatrième~~ Rapport du Comité des Finances.

A M. le Préfet et

A M.M. Les Conseillers de la Municipalité de Saint-
Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue
le 28^e jour de Mars A. D. 1881. à laquelle étaient
présents: Le Conseiller Léveillé au fauteuil et M.M.
les Conseillers Marion et Couture, il a été résolu de
recommander:

1^o Le paiement du compte de Joseph Beaubien, de
cinq piastres pour avoir nettoyé le trottoir en
face du collège.

2^o Le paiement du compte d'Alysse Carrier, d'une
piastre pour arranger les chas sur le grand
chemin près du manoir Marion.

3^o Le paiement du compte de M. Cormier,
de trois piastres pour des coutures à l'usage de
la bibliothèque.

4^o D'autoriser le Préfet et le Trésorier de signer des
chèques jusqu'au montant de cinq cents piastres
pour subvenir au besoin de la Municipalité.

5^o De demander au Gouvernement Provincial
un prêt éventuel pour couvrir les dépenses re-
quises pour la collecte des statistiques de
l'agriculture par le Ministre d'Agriculture.

Le tout volontiers soumis

Sig. L. J. Arthur Léveillé
Président

Le Conseiller Couture présente le deuxième Rapport du Comité des Travaux Publics, qui se lit comme suit:

2^e Rapport du Comité des Travaux Publics

1^o Mr. Le Président et

à M.M. Les Conseillers de la Municipalité de Saint-Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenu ce 28^e jour de Mars A.D. 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Couture au fauteuil et Messieurs les Conseillers Carron et Joyal; il a été résolu:

- 1^o De demander que la côte de la Traverse soit arrangée aussiôt que possible.
- 2^o De construire un trottoir sur l'avenue Provancher depuis le coin du lot No. 809 jusqu'au coin est du lot No. 833.
- 3^o De faire enlever la neige sur les trottoirs en face du Pensionnat.
- 4^o Lui une somme de deux cents cinquante piastres soit mise à la disposition de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

(signé) George Couture
Président.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le rapport du Comité des Finances tel que le fait le Greffier soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer les dûments comptes mentionnés dans le rapport, excepté que le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion.

Que le rapport du Comité des Travaux Publics tel que le fait le Greffier soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à verser à la

disposition du comité des Travaux Publics la somme recommandée dans ce rapport. Adopté.
Sur motion du Conseiller Léveillé secondé par le Conseiller Joyal:

Il est Resolu: Que M. Le Préfet accepte l'invitation faite au nom des différentes Municipalités, à ce qu'il soit élu comme le représentant du Conseil Municipal de St Boniface, à la convention de tous les Préfets de la Province qui aura lieu le 30 du courant.

Sur motion du Conseiller Marion, secondé par le Conseiller Carrier. Adopté.

Motion: Que le Préfet et le Trésorier soient autorisés à signer des billets jusqu'au montant de cinq cents piastres pour subvenir aux besoins de la Municipalité.

Sur motion du Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Joyal. Adopté.

Le Règlement pour amender le règlement No 2 concernant "Le Summary errants" ne subit pas sa seconde lecture; mais est envoyé à la commission des affaires du conseil.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture.

Sur la résolution "pour autoriser l'émission des denrées de la Municipalité de St Boniface au montant de deux mille piastres, qui seront destinées à constituer une salle municipale, une prison, un logis pour l'officier de Police et abriter un lot pour y placer cette différentes institutions" sans maintenant l'intervenir et la une dernière fois.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture.

Sur le Règlement concernant "La Sante et la main-

Tenant intérêts et la une première fois. H. P.
Et le Conseil s'ajoute.

A. Charron,
Prefet.

Lundi

Le 4 Avril 1881.

Sont présents: Le Prefet, A. A. C. Lachapelle M. P. P.
M. M. Les Conseillers Carrière, Couture, Sauvageau
Joyal, Léveillé et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Le Conseiller Léveillé présente le 6^e rapport
du comité des Finances qui ce lit comme suit:

Rapport du Comité des Finances
A. M. Le Prefet

et à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de
Saint Boniface.

Messieurs,

À une réunion de votre comité
tenue ce quatrième jour d'Avril à laquelle
étaient présents: Le Conseiller Léveillé au fauteuil
et les Conseillers Marion et Couture, il a été
résolu:

De demander au conseil une approbation
reportée comme suit:

Pour loyer de la salle du Conseil	100.00
Pour loyer de la salle de Police.	50.00
Pour salaire du Greffier-Tur. et évaluateur	300.
Pour l'abri de l'officier de Police	300.
Pour chauffage, éclairage &c	50.
Pour Tiers	100.
	900.

Votre Comité aussi recommande le paiement des
comptes suivants.

F. Létourneau pour clouage fourni au comité de Police 5.71
André Banning pour bois fourni au comité des Travaux Publics 12.50³
J. B. Lavoie pour réparation sur avenue Provancher 3.25
Le tout respectueusement soumis.

(Signé): L. J. A. Léveillé

Président.

Le Conseiller Couture présente le :me Rapport du
Comité des Travaux Publics qui se lit comme suit.
Rapport du Comité des Travaux Publics.

M. Mr Le Préfet

Et à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de
L'Assomption.
Mercredi.

À une réunion de ce comité tenue
le quatrième jour d'avril A. D. 1881, à laquelle étaient
présents le Conseiller Couture au fauteuil et M. M.
Le Conseiller barrière et Joyal, il a été résolu:
de demander une approbation de \$ 2500.00 pour
ce comité.

A acheter le bois pour la construction d'un trottoir
en bois sous de l'avenue Provancher

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) George Couture

Président.

Le Conseiller Marion présente le Premier Rap-
port du Comité de Santé qui se lit comme suit.

M. Mr. Le Préfet et

à mercredi Les Conseillers de la Municipalité de
L'Assomption.

Mercredi.

À une réunion de ce comité tenue
le quatrième jour d'avril A. D. 1881, à laquelle
étaient présents. Le Conseiller Marion au fauteuil.

et M.M. Les Conseillers Larivière et L'Évêque, il a été résolu:

De demander une approbation de vingt cinq piastres.

Le tout respectueusement soumis:

(Signature) Roger Marion.
Président.

Le Conseiller Marion présente le deuxième Rapport du Comité de Police qui ce lit comme suit.

A. ^{2^eRapport du Comité de Police.}

M. Mr. le Présid.

et à M.M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue ce quatrième jour d'avril, A.D. 1881 à laquelle étaient présents. Le Conseiller Marion au fauteuil et M.M. Les Conseillers L'Évêque et Gouture, il a été résolu:

De demander une approbation de cinquante piastres.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) Roger Marion.
Président.

Le Conseiller Gauvreau présente le deuxième Rapport du Comité du Feu, qui ce lit comme suit:

^{2^eRapport du Comité du Feu.}

A. Mr. le Présid.

et à M.M. Les Conseillers de la Municipalité de Saint Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue ce quatrième jour d'avril A.D. 1881 à laquelle étaient présents: Le Conseiller Gauvreau

au fauteuil, et M. M. les Conseillers Marion et Joyal, il a été résolu:

De demander une appropriation de trois cents piastres pour l'achat des appareils du feu.

Le tout respectueusement sonnié.

(Signé) Adjutor Gauvreau
Président.

Le Conseiller Lavige propose, secondé par le Conseiller Couture:

Lue le Rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté, et que le Trésorier soit autorisé à payer les différents comptes recommandés dans ce rapport.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Carrère:

Lue le Rapport du Comité des Travaux Publics soit reçu et adopté.

Adopté.

Le conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Lue le deuxième Rapport du Comité de Santé soit reçu et adopté.

Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Marion:

Lue le deuxième Rapport du Comité du Feu soit reçu et adopté.

Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Lue le deuxième Rapport du Comité de Police soit reçu et adopté.

Adopté.

Le Conseiller Lavige demande au Préfet si le Conseil pourrait obliger les propriétaires de lots de terre à clôturer leurs lots là où il y a des trottoirs.

Le Préfet répond négativement.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par

le Conseiller Léveque:

Lue le Règlement No. pour amender le
Règlement No 2. concernant les animaux errants
soit maintenant lui, une seconde fois.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par
le Conseiller Léveque:

Lue le préfet laissé le fantoir et que le
conseil se forme en comité général pour con-
sider ce règlement. Adopté

En conséquence le conseil se forme en comité
général. Le Conseiller Marion au fantoir.

Le Règlement No. ayant été considéré en
comité général.

Le Conseiller Gauvreau propose,

Lue le comité se tient et passe rapport. Adopté
Le (Conseiller) Prefet reprend le fantoir et le
Conseiller Marion:

Lue le comité général lui a donné instruction
de rapporter le règlement sans amendement.
Sur motion du Conseiller Gauvreau secondé
par le Conseiller Léveque.

Le Rapport du comité général est reçu et adopté.
Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le
Conseiller Léveque.

Lue les règles du Conseil soient suspendues et
que le règlement No. pour amender le
règlement No 2. concernant les animaux errants
soient maintenant sa troisième lecture et
passée sous son titre. Adopté.

Le Conseiller Léveque propose, secondé par
le Conseiller Goutin: Lue la seconde lecture
du règlement No concernant l'émission
des délibérations de la Municipalité de Saint
Pronfesse pour un emprunt de deux mille
piastres soit renvoyé à la prochaine séance

du Conseil.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le règlement No . concernant "La santé publique" mainteniront sa seconde lecture.

Le sujet laisse le fauteuil et par le conseil se forme en comité général pour considérer ce règlement.

Adopté.

En conséquence le Conseil se forme en comité général. Le Conseiller Gauvreau au fauteuil. Après quelques temps. Le Conseiller Marion propose que le comité se lève et fasse rapport. Le sujet repassé le fauteuil et le Conseiller Gauvreau fait rapport que le comité général lui a donné instruction de rapporter le règlement sans amendement.

La motion du Conseiller Marion, secondé par le Conseiller Couture:

Le rapport du comité est reçu et adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement No . concernant "La santé publique" mainteniront sa troisième lecture et passe sous son titre.

Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

Que l'officier de Police soit nommé gardien d'archives dans l'intervalle.

Adopté.

La motion du Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Joyal:

Il est résolu: Que la cour de Revision, pour réviser le rôle d'évaluation conformément à la sous-section

2 de la clause 555 de l'acte Municipal 43 Vict.

Il est fixé à lundi le 16^e jour de

Mai A.D. 1881. pour se tenir à la Salle du
Conseil Municipal et s'ouvrir à 10 heures
A.M. et que le greffier reçoive instruction de
donner les avis nécessaires aux contribuables.
Et le Conseil s'ajourne.

N. Maillier
Préfet -

Mardi

Le 19 Avril 1881.

Sont présents: Le Préfet. A. A. G. Lanthier. M. P. P.
M. Mr. Les Conseillers. Carrier, Couture, Gauvreau
Joyal, Léveque et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Le Conseiller Marion présente le troisième
Rapport du Comité de Police qui ce lit
comme suit:

3^e Rapport du Comité de Police.

A. M. Mr. Le Préfet

a M. M. Les Conseillers de la Municipalité
de St-Boniface.

Mesures

Il une réunion de ce comité
tenue le 19^e jour d'avril A. D. 1881. à la
quelle étaient présents: Le Conseiller Marion
en fonction et M. M. Les Conseillers Léveque
et Couture. il a été résolu:

De recommander le paiement du compte
de J. B. Joyal: au montant de trois
piastres pour risque et pour ^{un} second.

Ce tout expressément soumis

Sigé: Roger Marion
Président

103

Le Conseiller Couture présente le quatrième rapport du Comité des Travaux publics qui se lit comme suit:

4^{me} Rapport du Comité des Travaux Publics:

A Mr Le Préfet et

a M.M. les Conseillers de la Municipalité de St-Siméon.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue le 15 Avril 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Couture au fauteuil et M.M. les Conseillers Joyal et Carrière il a été résolu:

De construire un trottoir depuis le coin de la Rue Verdun sur l'avenue Taché jusqu'à la Rue Ambroise puis longeant cette dernière Rue jusqu'à la Rue St-Joseph pour de là continuer vers le nord sur la Rue St-Joseph jusqu'à la Rue D'Avranches.

Le Comité a décidé également d'acheter le bois nécessaire et de construire un trottoir sur la partie sud de l'avenue Taché depuis l'angle allant vers le sud à une distance de trois voies charrues.

Il a aussi été décidé de se procurer les services d'un ou plusieurs hommes pour creuser les chemins et les rues et les entretenir en bon état et aussi pour entretenir et nettoyer les couloirs et fossés.

Le Comité est aussi d'opinion de construire un trottoir dans d'autres parties de la Municipalité aussi tôt que le bois nécessaire sera procuré.

Le tout respectueusement bussin

Sigé: George Couture

Président.

Le Conseiller Maizon propose, seconde partie
Conseiller Couture:

Que le le 5^e Rapport du Comité de Béth
soit reçu et adopté et que le Trésorier
soit autorisé à verser le compte non
marqué dans le dit rapport. Adopté.

Le Conseiller Couture propose, seconde partie
par le Conseiller Cornill

Que le 4^e Rapport du Comité des Tra-
vail Pubblic soit reçu et adopté. Adopté.

Le Conseiller Léveillé demande au Conseil
Prifet s'il est probable que le Conseil ait
l'usage de la présente salle pour la réu-
nion du conseil et si c'est possible à quelle
prix?

Le Prifet répond que le présent locataire
nous la laissera avoir pour le prix de
quarante piastres par mois mais ne vont
pas s'engager à la louer pour un
longeur de temps ou qu'il pourrait se
faire qu'il en ait besoin pour son
propre usage.

Le Conseiller Léveillé attire l'attention du
Prifet sur la grande nécessité qu'il y a
dans la municipalité d'ouvrir des égouts.

Le Prifet répond qu'il le comité des Travail
pubblic devra bientôt s'en occuper.

Le conseiller Léveillé demande au Prifet
ce qu'il a été fait pour la mise d'action
dans le cont l'assèche qui devra se con-
struire sur la rivière Rouge dans le concert
de l'année.

Le Prifet répond qu'il lui a accini plusieurs
entreprises au montant d'actions qui ont été reçues
pour cette municipalité.

Le Conseiller Léveillé demanda d'attirer l'attention du Conseil sur le besoin qu'il y a
pour des trottoirs sur les rues Sainte-Dame et Bonsecours.

Le Conseiller Couture déclara que du Comité des
Travaux Publics rapport que le montant voté
pour les trottoirs soit épuisé et qu'il le Comité
sera tenu à constituer les trottoirs demandés
du moment que l'argent nécessaire sera voté et
mis à la disposition du Comité.

Le Conseiller Léveillé attira l'attention du
Conseil sur le fait que le charoyage d'eau
enfourmagent la tête de la traverse.

Le Président répond que les charoyages d'eau sont
tels à se préparer un chemin allant à la
rivière. Ailleurs que celui de la traverse, si le
Conseil voulait leur interdire là où il per-
mettrait le faire.

Le Conseiller Léveillé proposa, secondé par le
Conseiller royal.

Que les règles du conseil soient suspendues et
que le Comité des Finances soit autorisé à
faire les démarches nécessaires aux fins de
se trouver un local pour l'usage du Con-
seil.

Adopté.
C'estori par le Conseiller Marion, secondé par le
Conseiller Léveillé.

Que les règles du Conseil du Conseil soient sus-
pendues et que le greffier reçoive instruction d'é-
crire à Monsieur A. B. Stickney dans le but de
savoir si c'est l'intention de cette la Compagnie
du Chemin de Fer Canadien Pacifique, de cons-
tituer ses rues à l'ouest. Adopté.

La motion du Conseiller Léveillé. Secondé par
le Conseiller Couture.

La seconde lecture du Règlement concernant l'émission de libellines de la Municipalité de Saint Boniface pour un montant de deux mille piastres, est renvoyé à la prochaine séance du Conseil. Attept.
Et le Conseil s'adjoint.

Attept
Prefet

Samedi Séance Spéciale . . . Le 30 Avril 1851
Sont présents: Le Prefet A.A.C. Lathière M. P. R
M.M. Les Conseillers Carrier, Gaureau, Leroux
et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
attept.

Une communication de l'Hôpital de Winnipeg
saint ce Conseil de leur offrir un acte pour
le soutien de leur institution est lu par le
Greffier et

leur motion au Conseiller Gaureau, secondé
par le Conseiller Carrier:

Cette communication est renvoyée au Comité
des Finances.

Une communication de James Henderson, faisant
connaître au Conseil que son livre d'adresses
pour la Province de Manitoba est
complète et demandant combien de copies
ce conseil devrait avoir, est lu par le
Greffier et

leur motion au Conseiller Gaureau, secondé
par le Conseiller Carrier:

Cette communication est renvoyée au Comité
des Finances.

Le Conseiller Leroux présente le sujet

Rapport du Comité des Finances qui va être communiqué.

Votre Rapport du Comité des Finances à M. le Préfet et

à M. M. les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

À une réunion du ce Comité tenue ce 29^e jour de Février 1881, à laquelle étaient présents le Conseiller Léveillé au fauteuil et M. M. les Conseillers Marion et Couture il a été résolu de faire le rapport suivant :

1^o. Que le locataire actuel de la bâtie où occupe par le Conseil demande quinze piastres par mois de loyer pour la salle actuellement à l'usage du Conseil.

2^o. Que la bâtie de l'ancien collège est offerte au Conseil à raison de quarante piastres par mois, les réparations étant à la charge de la Municipalité.

Votre comité croit devoir laisser à votre conseil de décider ce qui sera convenable de faire sur ce sujet du choix d'un local ou sur l'au-
thorisation d'acheter un terrain et de la construction d'une salle municipale.

Le tout humblement soumis.

(Signé) L.J. Arthur Léveillé.

Président.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion :

Que le rapport du Comité des Finances tel que lu, par le Greffier soit bien et accepté.

Accepté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion.

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée d'introduire la motion suivante:

Que le Comité des Finances soit autorisé à louer de J. Longpré le présent locataire de cette bâtisse, la salle actuellement occupée par le Conseil et ce à raison de quatre piastres ~~par mois~~ pour une période indéterminée.

Adopté.

Le Conseiller Faureau propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée d'introduire la motion suivante:

Que Monsieur Le Préfet soit autorisé à se mettre en communication avec la mairesse A. M. Agathe Hé. de Montréal au sujet de la construction d'un moulin à farine dans les limites de cette Municipalité et d'offrir une exemption de taxes dans le cas d'une entente, pour une période de vingt-cinq ans, au profit que le Conseil pourra détenir ce pouvoir de la législature provinciale.

Adopté.

La motion du Conseiller Faureau, secondée par le Conseiller Manou.

"La seconde lecture du Règlement de concernant "l'émission des débentures de la Municipalité de Saint Boniface pour un montant de deux mille piastres". est renvoyée à la prochaine séance du Conseil.

On le Conseil s'adjoint

- P. H. L. Morris
Adj't

Lundi

Le 2 mai 1881

dont parents. A. B. G. LaRivière M. P. P.

M. Les Conseillers Barrière, Couture, Gauvreau, Joyal
et Ringuette et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Le Conseiller Gauvreau présente le troisième Rap-
port du Comité des Feu qui se lit comme
suit:

Cette Rapport du Comité des Feu.

à Monsieur le Maire:

Et à M.M. les Conseillers de la Municipalité de
St Boniface.

Messieurs,

À une réunion de notre comit
tenu ce deux Mai 1881, il a été résolu:

De recommander la nomination de M. Mon-
treuil comme inspecteur du Feu avec
des honoraires de vingt piastres par année
chez cet officier recevoir instruction de
mettre en force le règlement pour la pro-
tection contre les incendies et d'agir avec
force contre les personnes qui seront trouvées
en contrevention à ce règlement.

Le Comité recommande aussi que la
rémission de l'ordonnance pour la
construction d'une route de bavardage
vers la somme de trois cent piastres soit
accordée.

Le tout respectueusement soumis.

(Sign) Adj. Gauvreau
Couture.

Le Conseiller Couture présente le cinquième Rap-
port du Comité des Travaux Publics qui a
été examiné suiv.

5^e Rapport du Comité des Travaux
Publiés.

A Mr: Le Prefet et à M.M: Les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs

Votre comité à l'honneur
de recommander la nomination de Mr
Louis Léveillé comme inspecteur des
chemins, et de Mr: François Cariou à
la même charge pour le quartier No 2.

Votre comité doit aussi vous faire
rapport qu'il a employé Mr: Maline
Charlesmeau, ingénieur civil, pour faire
les plans pour le travail des quartiers
No 1 et que le rapport et les plans de ce
messieur vous seront soumis.

Votre comité recommande par la somme
de Cinq cents piastres soit mise à sa
disposition pour continuer la construction
des trottoirs dans le quartier No 1 sur les
rues Faub. St Joseph, Grandin, Notre Dame
et du Moulin.

Votre comité demande aussi que la
somme de cent cinquante piastres soit
mise à sa disposition pour construire
trois six places de Trottoir sur l'avenue
Faub. dans le quartier No 2, suivant
la recommandation de votre conseil.

Votre comité demande de plus une somme
de cent piastres pour les trottoirs sur
les avenues Roseau et De la Rue. Aussi
une somme de cent piastres pour l'avant
que nécessitera spécialement l'inauguration
dans le quartier No 2, pour l'éparer le
gros travail de la chaussée très à l'opposé.

Le Conseiller Marion.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) George Couture

Président.

Le Conseiller Marion présente le 2^{me} Rapport
du Comité de Santé qui ce lit comme suit.

Le Rapport du Comité de Santé.

Le Prof. le Préfet et

à M.M. les Conseillers de la Municipalité de
Montréal.

Mémoires

À une réunion de ce Comité
tenu ce deuxième jour de Mai 1881, à laquelle
étaient présents : Le Conseiller Marion au fauteuil
et M.M. les Conseillers Camire et Gouyette, il a
été résolu :

de recommander la nomination de J. B. Joyal
en qualité de Santé avec des honoraires de
vingt piastres par année et qui instruction
ne soit donnée de mettre les règlements con-
cernant la santé publique en force.

Le tout respectueusement soumis

(Signature) Roger Marion

Président.

La motion du Conseiller Couture, secondé par
le Conseiller Camire :

Le 2^{me} rapport du Comité des Travaux Publics
soit lu et adopté.

La motion du Conseiller Gamreau, secondé
par le Conseiller Camire.

Le 3^{me} rapport du Comité du Feu est
lu et adopté.

La motion du Conseiller Marion, secondé
par le Conseiller Couture,

Le 4^{me} Rapport du Comité de Santé

est reçu et adopté.

Le Conseiller Maizon propose, secondé par
le Conseiller Gouyoue :

Que J. L. Joyal soit nommé officier de
Sante pour cette Municipalité sur la
recommandation du Comité de Sante.
Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par
le Conseiller Maizon :

Que Mmeon Radecq soit nommée inspec-
teur du Feu sur la recommandation du
Comité du Feu.
Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par
le Conseiller Gouyoue :

Que Le Gineault soit nommé inspecteur
des Chemins pour le quartier No 1 et que
Francesis Comeie soit nommée à la même
charge pour le quartier No 2, sur la
recommandation du Comité des Travaux
Publics.
Adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose secondé
par le Conseiller Maizon :

Que les règles du Conseil soient suspen-
dues et que permission lui soit donnée
de faire la motion suivante :

Que le Conseiller Joyal remplace le
Conseiller Maizon sur le Comité de
Sante.
Adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par
le Conseiller Blessey :

Que les règles des Conseil soient suspendues
et que permission lui soit donnée de faire
la motion suivante :

Que le Conseiller Gauvreau remplace
le Conseiller Joyal sur le comité des
Travaux Publics.
Adopté.

S'ouvre du jour pour la seconde lecture du règlement 10 concernant l'émission des débentures de la Municipalité de St-Boniface pour un montant de deux mille piastres étant le conseiller Béique proposé, secondé par le conseiller Maïou.

Que la seconde lecture de ce règlement soit envoyée à la séance du 30 mai. Adopté.

Si le Conseil s'ajourne.

A. L. Béique

Prefet

Leundi.

Le 27 mai 1881

Tout présent: Le Prefet: A. L. B. Lathouise M. P. P.
M. M. Les Conseillers Carrier, Couture, Faureau, Joyal
et Maïou.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le Conseiller Faureau attire l'attention du Conseil sur le fait que les charreurs brisent les trottoirs en les traversant avec leurs voitures.

Le Conseiller Faureau donne avis de motion n° 11 à la prochaine séance du Conseil, il introduira un règlement concernant "L'encouragement de la plantation d'arbres ~~dans~~ sur les rues de la Municipalité.

Proposé par le Conseiller Faureau, secondé par le Conseiller Maïou.

Que le Comité des Finances reçoive instruction de s'entretenir avec le Gouverneur Monsieur Taché au sujet de l'achat proposé de l'ancien collège St-Boniface avec une certaine île dans le territoire.

Adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par

le Conseiller Carrère :
 Que le Comité des Finances soit autorisé
 à faire publier un état. Adopté
 Le Conseil s'adjoint

J. M. Poirier
Prefet

Lundi

Le 20 mai 1888

Sont présents: Le Prefet. A. d. C. Lachapelle
 M.M. les Conseillers: Larivière, Léontine, Samson
 Joyal, Lavigue et Mainville.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu
 et adopté.

Le Conseiller Lavigue présente le huitième
 Rapport du Comité des Finances qui se lit
 comme suit:

Rapport du Comité des Finances

Messieurs

Le Comité à l'Honneur a
 l'ordre faire rapport au conformément à
 vos instructions au sujet de l'achat d'un
 terrain et d'une bâtie pour l'usage du
 conseil une entrevue a eu lieu avec le
 Grace monseigneur l'Archevêque de Saint
 Boniface avec le résultat suivant:

La Grace offre la bâtie de l'ancien
 collège de St Boniface avec le terrain d'un
 étage et demi de front sur l'Avenue
 Laché sur quatre étages de profondeur
 aux conditions suivantes: La Corporation
 Municipale exemptera pendant vingt ans
 de toutes taxes Municipales les propriétés
 de la Corporation archiépiscopale Cath

église Bonnac de Saint Boniface et la Corpora-
tion du Collège de Saint Boniface et la Cor-
poration Archiépiscopale cédé le terrain et
la batteuse plus haut désignés à la corpo-
ration Municipale pour cette considération.
Votre Comité croit devoir vous recommander
d'accepter la proposition de Monseigneur
l'archevêque pour prendre effet au premier
Juillet prochain.

Le tout immédiatement soumis.

(Signé) L.P. George. Président.
Le Conseiller Manoir présente le quatrième
rapport du Comité de Police qui a été comme suit.
Comité de Police
à Mr Le Gault et à Messieurs les Conseillers de
la Municipalité de Saint Boniface.
Messieurs.

Votre Comité à l'Assemblée de
votre faire rapport, qu'à une réunion tenue
le vingt-huitième jour de Mai 1881, il a été
résolu de recommander que les honoraire
de l'officier de Police soient portés à deux
cinq francs par chaque audition et comparution
qu'il aurait soit payé au monsieur par le
tribunaux.

Le tout immédiatement soumis.

(Signé) Roger Manoir.

Le Conseiller boutin présente au Conseil le
cinquième Rapport du Comité des Travaux
Publics qui se lit comme suit.
Comité des Travaux Publics
Messieurs.

Votre Comité à l'Assemblée de
votre faire rapport sur une inspection de

la route Dawson a été faite par Monsieur le Conseiller Marin et M. M. les inspecteurs Louis Leneau et François Carrière qui ont fait le rapport ci-joint au votre comité soumis à votre considération en recommandant qu'avec l'aide du Conseil soit nommé pour l'entière avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour s'assurer d'un octroi du Gouvernement pour aider la Municipalité à faire les Travaux nécessaires.

Le tout humblement soumis.

(Signé) George Couture.

Président.

Messieurs Rapport des inspecteurs de chemins
à Messieurs Les membres du Comité des
Travaux Publics de la Municipalité de
l'Islet Boniface.

Messieurs

Les soussignés ont l'honneur de vous faire ce rapport qu'ils ont accompagné. Le Conseiller Marin, visité la route Dawson, depuis la Rivière La Seine jusqu'à l'extrémité est de la Municipalité d'Islet Boniface le rapport suivant comme résultat de leur inspection.

1^e Depuis le chemin de fer jusqu'à l'entrée du chemin allant à Springfield, à l'est des chemins y compris, égouttage, égoutage, ponts &c. estimation 6.75.

2^e Depuis l'égout du chemin de Springfield jusqu'à la chaîne à l'est à l'entrée égouttage, lassuage, ponts &c 4.50

3^e Depuis l'entrée chaîne jusqu'à la rivière Beauvois une distance de 1/2 milles 2.50

4e le marais Beaudoin réparation du fascinage, deux pontons, 12 chaînes	150.00
5e le marais Des Liards, un mille et demie de long de fascinage à répa- rer également. 6 pontons à refaire.	1300.00
6e débuis le Terrier envoi jusqu'aux limites est de la Municipalité, pour un un parcours de 120 chaînes	400.00
7e environ cinq milles de chemin et forêt à faire et réparer.	1300.00
7e une décharge d'un mille pour emmener l'eau vers la Rivière La Lévee.	200.00

\$ 4650.00

(Signe) Roger Marion

(Signe) Louis Gauvreau, inspecteur.

(Signe) François Fortin, inspecteur.

Le Conseiller Gauvreau présente au Conseil
le quatrième Rapport du Comité du Feu.
qui se lit comme suit.

Rapport du Comité du Feu.

Messieurs,

Votre comité à l'Honmeur de faire
remarquer qu'il recommande la nomination
de Gabriel Arial comme chef de la
brigade du Feu.

Le tout respectueusement soumis

Signe adj. Gauvreau.

President.

Le Conseiller Gauvreau propose. secondé par
le Conseiller Joyal.

que le huitième Rapport du Comité des Fumiers
soit lu par le Secrétaire soit lu et
adopté.

Le Conseiller Marion propose. secondé par
le Conseiller Outilier.

Que le quatrième Rapport du Comité des Travaux soit lu par le Greffier et reçu et adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion.

Que le cinquième Rapport du Comité des Travaux soit lu par le Greffier et reçu et adopté.

Le Conseiller Gauleau propose, secondé par le Conseiller Marion.

Que le sixième Rapport du Comité au fur, soit lu par le Greffier et reçu et adopté.

Le Conseiller Léveillé attire l'attention du Président du Comité de la Santé Publique sur le fait que plusieurs personnes se plaignent de la mauvaise odeur qui répand la Boucherie de Messieurs Bonnек et Cie.

Le Conseiller Joyal, Président du Comité de la Santé publique répond qu'il donnera instruction à l'Inspecteur de la Santé de voir, sans délai.

Le Conseiller Joyal attire l'attention du Conseil sur la nécessité absolue de faire imprimer les règlements passés par ce Conseil.

Le Président répond que dès que les règlements auront été rédigés qu'ils devront être imprimés.

Le Conseiller Léveillé donne avis de motu qu'à la prochaine séance du Conseil il introduira un règlement concernant le sceau de la Municipalité.

Le Conseiller Couture donne avis de

motion qu'à la prochaine séance du conseil, il introduira un règlement pour amender le règlement No. 12 concernant "les Travaux de Côte".

Le Conseiller Joyal donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il introduira un règlement concernant "le paiement d'un revenu municipal".

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

Que le règlement No. 15 concernant "l'encouragement de la plantation d'arbres sur les rues de la Municipalité soit maintenu intitulé et en une première fois. Adopté.

Le Conseiller Léveillé avec la permission du conseil retire le règlement concernant l'émission des débentures de la Municipalité pour un emprunt de deux mille piastres. Adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marou:

Que les règles du conseil soient suspendues et que permission soit donnée d'introduire le règlement No. 16 concernant l'achat de l'ancien Collège de St-Boniface pour servir de Salle Municipale, que ce règlement subsiste maintenant sa première lecture. Adopté.

Une motion du Conseiller Gauvreau, secondé par le Conseiller Léveillé.

Le conseil se forme en Comité général pour considérer les plaintes portées contre le rôle d'évaluation.

Le conseil se forme en Comité général avec le Conseiller Marou au fauteuil.

Après quelques temps employé à examiner le dit rôle. Le comité se lève et le con-

leiller Carrier fait rapport que le Comité lui a donné instruction de faire rapporter le rôle d'évaluation avec quelques changements. Sur motion du Conseiller Gauvreau, secondé par le Conseiller Savoie.

Le Rapport du Comité général est reçu et adopté.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Maillou,

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée de faire la motion suivante:

De la nomination de Gabriel Ainal comme chef de la Brigade du feu soit acceptée. *Notez.*

Le Conseiller Savoie propose, secondé par le Conseiller Joyal,

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée de faire la motion suivante:

De une séance spéciale du Conseil soit appelé pour vendredi le 3 de juin à 7 $\frac{1}{2}$ heures P. M. pour réviser les règlements adoptés par ce conseil. *Notez.*

Le Conseiller Maillou propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée de faire la motion suivante:

De une députation composée du Préfet et du Maire et du Secrétaire soit nommée afin de s'entretenir avec le Ministre des Travaux Publics au sujet d'une aide du Gouvernement pour faire les réparations nécessaires sur le Ponte Dawson. *Notez.*

Sur motion du Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Léveque:

Les règles du Conseil sont suspendues et peu-
sou est donné de faire la motion suivante
que le Préfet et le Trésorier de la Municipalité
soient autorisés à signer des billets jusqu'au
montant de huit cents piastres pour sub-
venir aux besoins de la Municipalité.

Et le Conseil s'adjoint à Vendredi le 3 de
juin @ 7/2 heures. P. M.

A. Charron

Préfet.

Vendredi

Le 3 juin 1881

éont présent: Le Préfet a. a. c. Lathuilière M. P. G.
M. W. Les Conseillers, Carrier, Couture, Joyal, Léveque
et Marceau.

Le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu
et adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller
Carrier:

Sur le Règlement No: 18 pour amender le Règlement No 16
concernant les travaux de Conseil soit maintenant intro-
duit et lu une première fois.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller
Carrier:

Sur le Règlement No 19 concernant le décret d'un
nouveau municipal soit maintenant introduit et
lu une première fois.

Le Conseiller Léveque propose secondé par le Conseiller
Joyal:

Sur le Règlement No 17 concernant le décret de la munici-
palité soit maintenant introduit et lu une première
fois.

Sur l'avis du Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller

Joyal:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement concernant "le sacre de la Municipalité" soit maintenu au seconde lecture.

Le Conseiller Brueque propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Drillet quitte le fauteuil et que le Conseil se forme en comité général sur ce sujet.

Après quelques temps en Comité général le

Conseiller Brueque propose que le Comité se

lève et fasse rapport.

En conséquence le Drillet quitte le fauteuil et le Conseiller Couture prend en charge le rapport du règlement concernant "le sacre de la Municipalité sans amendement.

Sur Motion du Conseiller Brueque, secondé par le Conseiller Joyal:

Le Rapport du Comité est alors adopté.

Le Conseiller Brueque propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement soyez concernant "le sacre de la Municipalité" soit maintenu aux troisième lecture.

Le Conseiller Brueque propose, secondé par le Conseiller Couture.

Sur le Règlement No 16 concernant "l'achat d'un camion et d'une bâche pour l'usage de la Municipalité" soient maintenus en deuxième lecture.

Le Conseiller Brueque propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le Drillet quitte le fauteuil et que le Conseil se forme en comité pour considérer ce règlement.

En Conséquence les voix de la droite au conseil

général. Le Conseiller Joyal au fauteuil.

Après avoir considéré le règlement clair et par clair au préambule. Le Conseiller Léveillé propose que le Comité se lève et fasse rapport.

Le Préfet reçoit le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport qu'il a reçu instruction du comité général de rapporter le règlement concernant l'achat d'un terrain et d'une batisse pour l'usage de la Municipalité sous aménagement.

La motion du Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Couture.

Le Rapport du comité est reçu et adopté.

Si l'absence du Conseiller Faureau, la seconde lecture du règlement no 15 concernant l'aménagement de la construction d'abris sur les rues de la Municipalité est renvoyée à la prochaine séance du Conseil.

La motion du Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Marion.

Le Conseil se forme en comité général pour réviser, compiler et corriger les règlements de la Municipalité. Le Conseiller Joyal au fauteuil. Après quelques temps le Conseiller Léveillé.

S'assied. Quand le Comité se lève, rapporte terminé et demande permission de siéger à nouveau.

En conséquence le Préfet reprend le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport que le Comité général du Conseil lui a donné instruction de rapporter propre et demandé permission de siéger de nouveau.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion.

Le rapport du Comité est reçu et adopté et permission soit donnée de siéger de nouveau.

Sur.

Sur motion des Conseillers Marieu, Second,
par le Conseiller Couture:
Le Conseil s'ajourne à lundi le 6 de
juin @ 7 $\frac{1}{2}$ heures. P. M. Adopté.
H. Charron

Lundi

Le 6 juin 1881.

Sont présents: Le Préfet A. A. C. La Rivière
M. M. Les Conseillers Couture, Faureau -
Léveillé et Marieu.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Le Conseiller Couture présente le septième
Rapport du Comité des Travaux Publics qui
ce lit comme suit:

Septième Rapport du Comité des Travaux
Publics:

A Monsieur Le Préfet et à Messieurs Les
Conseillers de la Municipalité de Saint-
Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité
tenue ce sixième jour de juin A. D. 1881. à
laquelle étaient présents: Le Conseiller Couture
au fauteuil et Mr le Conseiller Faureau, il
a été arrêté:

De rembourser le compte de Dieck & Baumann
pour bois des échelles au montant de cent
cent trente neuf piastres et quatre vingt piastres.
Le tout déplaiement immédiat.

Log: George Couture
Président.

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Maïou:

Le Rapport du Comité des Travaux Publics est reçu et adopté et instruction est donnée au Trésorier de payer le montant recommandé dans ce dit Rapport.

Adopté.

Le Règlement No 15 concernant l'encouragement de la libéralisation d'aires sur les rues et la Municipalité est renvoyé à la prochaine séance.

Le Conseiller Biéque propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le Règlement No 16 concernant l'achat de l'ancien collège de St Boniface pour servir de salle municipale soit maintenant en une troisième fois approuvé sous son titre.

Adopté.

Les Règlements No 18 concernant les Travaux de Cours et No 19 concernant Le Pélévement d'un nouveau municipal dont la seconde lecture était fixée à aujourd'hui sont renvoyés à la prochaine séance du Conseil.

Sur motion du Conseiller Biéque, secondé par le Conseiller Maïou:

Le Conseil se trouve en comité général pour recevoir Conseiller et édifier les règlements de la Municipalité. Les Conseillers s'assiedent au fond du Comité. Après quelques temps le Conseiller Biéque présente. Au Comité se tient rapport propre et demande permission de siéger de nouveau. En conséquence le Conseiller Faubert fait rapport au Comité lui a donné instruction de démissionner et de demander permission de siéger de nouveau.

Le Conseiller Biéque propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le rapport soit reçu et que le comité

ait la permission de siéger de nouveau. M.^{me} le Conseiller Marion donne avis de motu su à la prochaine séance du Conseil il introduira un règlement concernant les Licences.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le Conseil s'ajourne à Vendredi le 10 Juin, à 1/2 heures P. M.

A. H. Lathouwer
Préfet

Vendredi

Le 10 Juin 1881.

Sont présents: Le Préfet A. H. B. Lathouwer M. A. S. M. M. Les Conseillers Léveillé, Couture, Joy et St. Canice.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Une résolution du Conseil Municipal de Sainte Anne, attirant l'attention du Préfet et de la Municipalité de St Boniface, sur le mauvais état du grand chemin entre le village de Saint Boniface et Prairie Rose et demandant au conseil de vouloir bien prescrire une attention utile et immédiate, est lue par le Greffier et

leur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Canice cette résolution est envoyée au comité des Travaux Publics.

With la permission du Conseil, le Règlement No 15 concernant l'encouragement de la plantation d'arbres sur les rues de la Mun-

Municipalité, le No. 12 concernant les Travaux de Colvée; et le No 19, concernant "Le Prélèvement d'un revenu municipal, sont renvoyés à la prochaine séance.

Le Conseil se forme en comité général pour considérer, réviser et codifier les Règlements de la Municipalité. Le Conseiller Joyal au fait tout assez quelques temps, le comité se lève et le Conseiller Joyal rapporte progrès et demande permission de siéger de nouveau.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

que le rapport du comité soit reçu et que permission lui soit donnée de siéger de nouveau. Monsieur Le Prefet, informe le Conseil qu'il a eu une entrevue avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics au sujet de l'amélioration de la Route Dawson et que ce monsieur lui a dit que le Gouvernement ne pouvait pas rien faire vu la faible somme qu'il a à sa disposition pour les Travaux de ce genre; mais que néanmoins le Gouvernement se proposait de faire creuser la rivière La Seine, ce qui contribuerait beaucoup à améliorer une partie de ce chemin, en l'asséchant.

Le Conseiller Couture présente le 7^e Rapport du Comité des Travaux Publics qui a été terminé écrit.

7^e Rapport du Comité des Travaux Publics.

A Monsieur Le Prefet et à Messieurs Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs,

À une réunion de ce comité
le 20^e jour de Juin A.D. 1881

à laquelle étaient présents le Conseiller Couture au fauteuil et M. le Conseiller Carrier il a été résolu:

De recommander le compte de l'abbé Morin pour ouvrage fait sur l'avenue Laché au montant de trois piastres.

Le tout respectueusement soumis.

Signe) George Couture
Président

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Carrier.

Le rapport du Comité des Travaux Publics est reçu et adopté et instruction est donnée au Trésorier de payer le montant nécessaire dans ce dit rapport.

Signe) George propose, secondé par le Conseiller Couture.

Que le Conseil Municipal de Saint Boniface a appris avec tristesse le décès du citoyen Adolphe A. Forget, Directeur du Collège de St Boniface, dont les services égaux rendus à la cause de l'éducation ont été si justement appréciés par toute la population de la Province.

Adopté

Proposé par le Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Carrier.

Que ce conseil s'associe au deuil général, il soit résolu d'assister au corps au funérailles du défunt.

Adopté

Sur motion du Conseiller Foyal, secondé par le Conseiller Carrier. On dépose à la mémoire de ce dignitair dont la vie n'a été que dévouement et abnega-

gation, ce conseil s'adjoint.

Adopté.

Comité

Le 13 Juin 1881.

Sont présents le Préfet A. A. G. La Rivière; M. S. P. M. M. Le Conseiller Saureau, Maizon, Joyal, Carrière et Couture.

Lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance.

Le Règlement No 16 concernant "L'enracinement de l'éclairage d'arbres sur les rues de la Municipalité" et No 18, concernant "Les Travaux de Conseil", sont, avec la permission du Conseil, envoyés à la prochaine séance.

Adopté.

Sous le règlement No 19, concernant "Le Prélèvement d'un revenu municipal subis maintenant et à venir" lecture.

Adopté.

La motion du Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Maizon.

Le Conseil se forme en comité général.

Le Conseiller Maizon au fauteuil.

La lecture du règlement étant faite: Le Conseiller Joyal propose:

Que le Comité se tîsse et fasse rapport.

Le Règlement prend le fauteuil et le Conseiller Maizon rapporte le Règlement No 19, concernant "Le Prélèvement d'un revenu municipal" sans modification.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Carrière:

que le rapport du Comité général soit versé au budget.

Adopté.

Proposé par le Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Marlow.

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le Lieutenant M. 19 concourent à l'entretien d'au plus récent Municipal soit la troisième fois et passe sous son titre M. Le Conseiller Couture présente le neuvième rapport du Comité des Travaux Publics qui suit:

9ème Rapport du Comité des Travaux Publics.

A Monsieur Le Préfet et à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Merciens,

A une réunion de ce conseil tenu ce 13ème jour de juillet A. D. 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Couture au fronton et M. M. Les Conseillers Gauvreau et Carrier, il a été résolu de recommander les comptes suivants:

A. F. Brégagné	Quartier No 1:	94.18
Jos. Demers	No 2:	4.00
A. F. Carrier	No 2:	5.25
A. M. Carrier	No 2:	5.25
Joseph Létourneau	No 2:	6.95
		112.43

Le tout respectueusement sonnus.

(Signé) Georges Couture.
Président.

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Gauvreau:

Le rapport du Comité des Travaux Publics est reçu et adopté; et instruction est donnée au Gouverneur de payer les montants recommandés dans ce dit rapport; Ainsi
Présorié pour le Conseiller Joyal, secondé

le Conseiller Gaureau.

Il est résolu qu'en vertu du Règlement 1014 et conformément à la loi municipale, une taxe de trois pour cent de centimes dans la bisection soit imposée sur les propriétés réelles et personnelles, imposables pour des fins municipales, d'après la valeur établie par le rôle d'évaluation de la municipalité pour l'année courante; et que le montant ainsi perçu soit affecté à couvrir les dépenses de l'année courante et que cette résolution soit maintenue sur une première fois; les règles du Conseil ayant été d'abord suspendues. Adopté le Conseiller Joyal, proposé, secondé par le Conseiller Marion.

Que les règles du Conseil soient suspendues et que la résolution concernant le paiement de la Taxe Municipale pour l'année courante soit lue une seconde fois et considérée en comité général.

En conséquence, le Conseil se forme en comité général sous la présidence du Conseiller Couture.

Le Conseiller Joyal propose que le comité se réunisse et fasse rapport.

Le Président repose le fauteuil et le Conseiller Couture rapporte la résolution, concernant le paiement de la Taxe Municipale pour l'année courante sans amendement.

Sur motion du Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Marion.

Le rapport du Comité est reçu et adopté.

Approuvé par le Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Gaureau.

Que les règles du Conseil soient suspendues

et que la résolution concernant "Le Rétablissement de la Taxe municipale pour l'année canon subies maintenant sa troisième lecture et passe dans son titre. Adopté.

Proposé par le Conseiller Maïson, secondé par le Conseiller Gauvreau:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement No: concernant "les dossiers" soit maintenu la une première fois. Adopté.

Instruction est donnée au greffier d'informer Sa Grâce Monseigneur Taschereau que le Règlement No: 14 concernant l'achat d'un terrain et d'une bâtisse pour l'usage de la Municipalité a été passé et que le Conseil attend de Sa Grâce qu'il fasse mesurer le terrain concerné et préparer les contrats.

Proposé par le Conseiller Gauvreau, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Conseil s'adjourne.

jeudi:

Sont présents: Le Préfet, A. A. G. Lachinie, M. C. G.
Maurice, Les Conseillers: Canière, Couture, Georgeau
Joyal, Béique et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Une communication des Secrétaires Provincial, écrit
en anglais fut sur motion du Conseiller Béique,
secondé par le Conseiller Marion, déposée sur la
Table.

Le Conseiller Couture présente le 10ème Rapport
du Comité des Travaux Publics; qui ce lit comme
suit:

10ème Rapport du Comité des Travaux Publics.
A. Mr. Le Préfet

et à Messieurs les Conseillers de la Municipalité
de Saint-Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue
le 30ème jour de Juin A.D. 1881. à laquelle étaient
présents: Le Conseiller Couture au fauteuil et le
Conseiller Canière, il a été résolu de recommander
les comptes suivants:

Compte à recevoir:

	12.00
Mr. "A. G. Lachinie"	27.25
Mr. Riell	12.70
Mr. Béardieu	12.26
	1.45
	£ 65.96

Je vous remercie pour votre attention.

(Signé) George Couture
Président.

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par
le Conseiller Canière

Le 10ème Rapport du Comité est lu et adopté.

et instruction est donnée au Trésorier de faire le montant recommandé dans ce rapport. Le Conseiller Joyal présente le Rapport du Comité de Santé qui ce lit comme suit.

Rapport du Comité de Santé
A Monsieur le Préfet.

Et à M.M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité ce 30ème jour de Juin A.D. 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Joyal au fauteuil et M.M. Les Conseillers Carrier et Léon, il a été résolu de recommander le Comptable Thomas Pierré pour avoir entreposé un bon troué mort sur la Propriété de la Veuve Larivée. Le montant du dit comptable étant de trois piastres.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) David Joyal
Président.

Sur motion du Conseiller Joyal, secondé par le Conseiller Carrier.

Le Rapport du Comité de Santé est reçu et adopté et instruction est donnée au Trésorier de payer le montant recommandé dans ce rapport.

Le Conseiller Léveillé présente le 9ème Rapport du Comité des Finances qui ce lit comme suit:

9 Rapport du Comité des Finances:

A Monsieur le Préfet et à M.M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité le

ce 30 ème jour de Juin A. D. 1881. à laquelle étaient présents: Le Conseiller Léveque au fauteuil et les Conseillers Couture et Marion. Il a été résolu de recommander le paiement du compte de la compagnie de la Baie St' Hudson pour certaines dépenses faites aux funérailles du Révérend A. Forget, Despatois, ce montant étant de trois piastres et soixante cents.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) L. J. A. Léveque.

Président.

Il fut proposé par le Conseiller Léveque, secondé par le Conseiller Couture à
lire le rapport du Comité des Finances tel que
lui par le Steffier, soit reçu et adopté et que
le Trésorier reçoive instruction de payer le
montant recommandé dans ce rapport.

Adopté.

M. Le Conseiller Léveque fait remarquer que le
Trésorier aurait déjà dû commencer à collecter
l'aversoir les taxes municipales.

Le Steffier répond que, sans doute la chose
avait été commencée, si le conseil n'avait
été le rôle d'évaluation, ce qui a causé
un surcroit d'ouvrage et de la retard.
C'est lors par le Conseiller Léveque, secondé
par le Conseiller Gauvreau.

Le Steffier soit chargé d'envoyer au Secrétaire
Provincial lui demandant une copie
de la communication au Conseil
de la Province datée du 13 courant renouvelée
à son département et signé par Monsieur
Léonard Roy, Secrétaire Provincial. Adopté.
Le règlement N° 15 concernant l'encourage-
ment à la plantation d'arbres sur les rues

de la Municipalité est, sur motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Joyal, envoiée à la prochaine séance de l'assemblée par le Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Couture.

Lue M. Le Président soit autorisé à signer un billet de mille piastres pour payer le billet de cinq cents piastres qui deviendra du 1^{er} juillet prochain, et pour subvenir aux dépenses courantes de la Municipalité. Adopté.

Proposé par le Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Marion.

Lue le règlement No 17. Concernant "Les Fêtes de Cowee" subisse maintenant sa seconde lecture. Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion.

Lue le Règlement laisse le fauteuil et que le Conseil se forme en comité général pour considérer ce règlement. Adopté.

En conséquence. Le Conseil se forme en comité général avec le Conseiller Léveillé au fauteuil. Après avoir considéré le règlement, clausé par l'assent de le Conseiller Couture propose que le Comité se lève et fasse rapport.

En conséquence le Comité se lève. Le Président reprend le fauteuil et le Conseiller Léveillé fait rapport qu'il a reçu instruction du comité général de rapporter le règlement No 17. Concernant "Les Fêtes de Cowee". Adopté.

Sur motion du Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Marion.

Le rapport du Comité est reçu et adopté.

Proposé par le Conseiller Couture, secondé par le Conseiller Marion:

Que les règles du Conseil soient suspendue et que le Règlement No 18 concueant "Les Travaux de Corée" soit maintenant la une troisième fois et passe sous son titre. Adopté
Proposé par le Conseiller Marion, secondé par le conseiller Couture:

Que le Conseil s'ajourne à Marie soir à $\frac{7}{2}$. le 5^e Jour de Juillet prochain. Adopté

Marie.

Le 5 Juillet 1881.

Sont présents: Le Préfet. A. A. G. Lathouze M. G. B.
M. M. Les Conseillers, Carrier, Faureau, Joyal et Marion.
Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseiller Faureau présente le onzième Rapport du Comité des Travaux Publics qui ce lit comme suit:

1^{er} Rapport du Comité des Travaux Publics.
A Monsieur Le Préfet.

Et à M. M. Les Conseillers de la Municipalité de
Gr. Boniface.

Messieurs.

A une réunion de ce comité tenue ce 5^e Jour de Juillet A.D. 1881, à laquelle étaient présents: Les Conseillers Carrier et Faureau, il a été résolu:

De recommander la nomination de J. P. M. Léonard Dejzer, comme Ingénieur de la Municipalité de Gr. Boniface.

De plus, de recommander le paiement des dépenses suivantes:

De Pierre pour réparations à la salle Municipale au montant de 1.50
 De Joseph Steiner pour travaux sur le canal près l'Hôpital, au montant de 1.50
 Dr. A. F. Carrier pour travaux sur le canal près L'Hôpital, au montant de 1.50
 $\$ 5.00$

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) Adjoint Gauvreau:

Président pro temp.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que le 11ème rapport du Comité des Travaux Publics soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer les montants recommandés dans ce rapport.

Le Conseiller Marion présente le 10ème rapport du Comité des Finances qui se lit comme suit:

10ème Rapport du Comité des Finances.

A. Monsieur le Préfet

et à M.M. les Conseillers de la Municipalité de St. Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenue ce 4ème jour de Juillet A. D. 1881 à laquelle étaient présents: Les Conseillers Couture et Marion, il a été résolu:

De recommander le versement du tiers de la Municipalité, au montant de \$5.00.

De verser à Gaston Longpré la somme de trente dollars étant le montant du poste deux m. de budget de la salle Municipale.

Le tout respectueusement soumis

(Signé) R. Marion

Président pro temp.

Le Conseiller Maizon propose, secondé par le Conseiller Carrier.

Que le 10ème rapport du Comité des Finances soit lu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer les montants recommandés dans ce rapport. Adopté.

Sur motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Carrier.

Monsieur J. P. M. Léonard est nommé juge-juré de la Municipalité de St Donatien. Adopté.

Le Conseiller Maizon propose, secondé par le Conseiller Joyal.

Que le Conseiller Ganneau soit nommé membre du Comité des Finances en remplacement le Conseiller Léonide durant l'absence de ce dernier.

Le Conseiller Maizon propose, secondé par le Conseiller Ganneau.

Que les règles du Conseil soient suspendues et que permission soit donnée de faire la motion immédiate.

Qui un comité spécial, composé du Préfet, du Conseiller Carrier, du maire et du Secrétaire soit nommée pour voir aux réparations nécessaires à la salle Municipale. Adopté.

Sur motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Maizon.

Le Conseil s'ajourne à Vendredi le 5 du courant à 7 P.M.

Adopté.

H. H. Charron

Préfet

Vendredi

Le 8 juillet 1881.

Dont présents: Le Grefet: A. A. C. La Rivière M. P.
M. M. Les Conseillers Couture, Carrière, Gaumier
& Marquis

Le discours verbal de la dernière séance est lu et
est approuvé:

Le Conseiller Couture présente le document
Rapport du Comité des Travaux Publics qui
lui comme suit:

A. Mr Le Prefet et à M. M. Les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface
Messieurs,

A une réunion de ce comité
tenue ce septième jour de juillet 1881
à laquelle étaient présents: Le Conseiller
Couture au hantoir et le Conseiller Jan
neau. il a été résolu de recommander
les comptes suivants:

George Roy pour bois carrié:	101.00
Louis Lévesque orage:	24.00
A. Hamel	5.25
N. Beaumont	1.00
A. Riis	0.00

Notre Comité attire aussi l'attention du
Conseil sur le fait qu'un nommé Pat
Muldorff est en possession d'une clé
de l'ancien Proscenium près le pont de
l'île de la Salle.

Le tout respectueusement soumis
(Signé): George Couture. Puis

Le Conseiller Marion présente le
Rapport du Comité des Finances
lui comme suit:

mémo Rapport du Comité des Finances:

Le Mr. Le Pufet et à mieux les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface.
mesdames

A une réunion de ce comité tenue ce
jeudi 1er Juillet A.D. 1871, à laquelle
furent présents: Les Conseillers Maire au fan-
tini et les Conseillers Couture et Gauvreau il
a été résolu de recommander au conseil
de continuer Alexandre Lettreau louer aux
mous de Geffier, Trésorier et Secrétaire au
nouvel salaire que l'ancie denuie il a fixé à
ce qu'il soit à propos de renouveler cette no-
mination d'une manière permanente.

Le tout respectueux comité recommande
aussi le paiement de la somme de douze pié-
ces pour trois mois de loyer pour l'usage de
la salle de Police.

Le tout respectueux ayant sonnié:

Copie : Copie Maire: Pas plus tenu:
Le Pufet présente au Conseil le Rapport
du Comité spécial nommé pour prendre
les mesures afin de faire les réparations
nécessaires à la salle Municipale qui se
sit comme:

Rapport du Comité spécial:
Le Mr. Le Pufet et à mieux les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface.
mesdames

Le conseil a nommé, à la dernière
séance du Conseil, pour prendre des mesures
afin de faire les réparations nécessaires
à la salle Municipale où l'Horloge
se trouve placée qui à une ren-
dition faite le septième jour de Juillet

J. D. 1881 à laquelle étaient présents. Le Gouvernement et les Conseillers Carrière et Faureau des instructions ont été données à M. J. P. M. Belcourt de préparer un plan pour les divisions intérieures de la Ville.

Le tout humblement soumis

Sigé (A. A.C. Lachapelle
Président.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Carrière:

Que le douzième rapport du Comité des Travaux Publics soit bien adopté et que le Trésorier soit autorisé de payer les comptes recommandés dans ce rapport.

Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le onzième rapport du Comité de Finances soit bien adopté et que le compte recommandé dans ce rapport soit payé à qui de droit, par le Trésorier.

Adopté.

Le Conseiller Carrière propose, secondé par le Conseiller Faureau:

Que le Rapport du Comité spécial pour l'ordre commun des mesures, afin de faire les explications nécessaires à la Ville Municipale soit bien adopté.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que conformément au rapport du Comité des Travaux Publics instructions soient données à Mr Louis Béginault Secrétaire de Chemin, de remplir l'ordre suivant:

d'enterrer la bâisse qu'il présente sur l'avenue Provancher, ou de faire des arrangements avec le Conseil.

Adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Sur le Règlement No 20: concernant "les licences" subire maintenant sa seconde lecture. Adopté.

Le Conseiller Marion propose secondé par le Conseiller Couture:

Sur le Budget jette le fauteuil et sur le Conseil se trouve en comité général sur ce règlement. Adopté.

En conséquence le Conseil se trouve en comité général. Le Conseiller Couture au fauteuil.

Après quelques temps le Conseiller Marion propose

Sur le comité de tête et faire Rapport.

Le Budget repousé le fauteuil et le Conseiller Couture rapporte le Règlement No 20: sans amendement.

Sur Motion des Conseillers Marion secondé par

le Conseiller Couture, le rapport est adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le

Conseiller Couture:

Sur les Règles du Conseil soient suspendues et
sur le Règlement No 20: concernant "les licences" subire maintenant sa troisième lecture et passer
sous son titre.

Adopté.

Le Règlement concernant l'enroûagement
de la circulation d'autres sur les rues de
la Municipalité est envoyé à la prochaine
séance du Conseil.

"Et le Conseil s'adjoint

A. H. W. Remond
Rapport

Lundi

Le 25 juillet 1917.

Sont présents: Le Prefet, A. A. C. La Linie M. L.
Les Conseillers Canibé, Contes, Gauvin,
Jozef. Gervais et Marois.

Ce matin, verbal de la dernière réunion
est lu et adopté.

Une communication de C. J. Rydell, le-
mandant au conseil le paiement de 50\$
sur le montant d'action bâtarde de la
Compagnie du Port de la Rivière Eboué et
Assiniboine est lu et une motion du
Conseiller Gervais, George Caron le Con-
seiller Marois, etc. (voix en conseil).
Puis est votée après les voix du
port:

Une communication de C. J. Rydell
l'emandant au conseil une salle dans
la salle Municipale et lu et une
motion du Conseiller Gervais, Caron
et le Conseiller Marois.

La communication est acceptée au nom
des citoyens.

La communication de George Pelt, le-
mandant au conseil une exemption de
taxes sur son moriel est lu et
une motion des Conseillers Gervais, Ca-
ron et le Conseiller Marois.

Cette communication est rejetée di-
puis six voix.

Une résolution de Thos. D'Orion est
lu par le secrétaire et
une motion des Conseillers Rydell, Caron
et le Conseiller Gervais.

Cette résolution est approuvée et décide
que l'assassinat public et institutionnel

Tenu à ce comité de faire les informations nécessaires au sujet de cette déclaration.

Le Conseiller Léveillé présente le douzième rapport du Comité des Finances qui se lit comme suit:

12^e Rapport du Comité des Finances.
L.M.: Le Préfet à Messieurs les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs

A une réunion de ce comité tenue ce 25^e jour de juillet A.D. 1881, à laquelle étaient présents: le Conseiller Léveillé au banc et le Conseiller Marion, il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants:
Au journal "Le Métis" pour impression: ... 21.00
S.S. Petrone: pour chargage des marchés du conseil: ... 1.50
Des P.H. Grivel pour 3 mois de loyer de la grive, 12.00

Total \$ 34.50

Le tout rechétueusement soumis.

(Sd) L. J. A. Léveillé
Président

Le Conseiller Faureau présente le treizième et le quatorzième rapport du Comité des Travaux Publics qui se lisent comme suit:

13^e Rapport du Comité des Travaux Publics.
L.M.: Le Préfet à Messieurs les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs:

A une réunion de ce comité tenu ce 25^e jour de juillet A.D. 1881, à laquelle étaient présents: le Conseiller Couture au banc et les Conseillers Carié et Faureau.

Il a été décidé que l'ancien Carié ayez

Inspecteur de Chemin pour le Quartier No 2
soit notifié de se rendre à Prairie Rose, le
18 du Comptant et y commencer les Travail
de Corvée.

Que tous les contribuables de Prairie Rose
de Lorette et de Sté Anne soient notifiés de
donner leurs jours de Corvée à Prairie Rose.
Le comité a de plus décidé qu'il sera alloué
à chaque contribuable qui fournira un ani-
mal avec sa charrette : une paire et cinquante
cents par jour. Pour une paire de chevaux
ou bœufs avec wagon, charrette ou pia-
tois, trois piastres et cinquante cents.

Que Daniel Canarie fils soit nommé
assistant-Inspecteur des Chemins pour
le Quartier No 2 et que tous les contribuables
résidents entre le lot N° 80 et 114
soient notifiés de se rendre le 18 du
comptant sur le grand chemin en amont
de chez M. Lepine pour y faire leurs
jours de Corvée.

Que tous les contribuables résident à la
litière La litière soient notifiés de se rendre
le 18 ème jour du Comptant sur le Rue
Archibald pour y donner leurs jours de
Corvée.

Les contribuables du village St Louis
donneront leurs jours de Corvée comme
suit:

Ceux sur la Rue Dumoulin Le 18 du Comptant
Ceux sur la Rue Stte Anne Le 19 du Comptant
Ceux sur la Rue Verdun Le 20 du Comptant
Ceux sur la Rue Aubert Le 21 du Comptant
Ceux sur la Rue Grandin Le 22 du Comptant
Ceux sur la Rue Bureau Le 23 du Comptant

Ceuf sur les dix messages le 25 du Comptant.
Le tout respectueusement soumis.
(sgd) Adj. Gauneau

Président pris temp.

14 ème Rapport du Comité des Finances Publiques
à Mr. le Préfet et à Messieurs les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs,

A une réunion de ce comité
tenue ce vingt et unième jour de juillet
1871, à laquelle étaient présents les Conseillers
Carrière et Gauneau, il a été résolu:
De recommander l'achat de six battois
et recommande de plus le paiement des
comptes suivants:

De Jeanne Labadie	5 francs	8.45
" Louis Forier No. 1		8.45
" W. Beaulieu		8.45
" M. Laroche		30.00
" Jos. Dagueault		4.00
" Fr. Langlois		1.45
" D. Land		11.35
" Louis Léveault		45.50
" B. Parentau émules No 2		8.45
" A. Guay		15.35
" J. B. Jobal		4.50
" F. Poitras		3.50
" J. Solomou		4.50
		225.85

Le tout respectueusement soumis.

(sgd) Adj. Gauneau

Président pris temp.

Le Conseiller Desque propose, seconde par le Comte
Gauneau.

Que le douzième rapport du Comité de Finances

soit reçu et que le Trésorier soit autorisé à payer les comtes recommandés dans ce rapport.

Apprécié.

Le Conseiller Gauvreau propose, secondé par le Conseiller Royal:

Sur le treizième et quatorzième rapport sont reçus et adoptés que le Trésorier reçoive instruction de payer les comtes recommandés dans ces deux rapports. Apprécié.
Le Conseiller Gauvreau attire l'attention du Conseil sur le fait que son Excellence Le Gouverneur Général sera ici le 1 Août 1877. Le Gouvernement ne quelques démonstrations devra le faire.

Sur motion du Conseiller Gauvreau, secondé par le Conseiller Marion.

Un comité composé de tous les membres du Conseil et de l'Honorable Ministre Sir-
-rand. L'Honorable Juge Dubreuil, de l'Honorable Joseph Royal M. Q. et de Messieurs, Eugène Prince, Victor Mayer, A. Guay, est nommé pour avis aux moyens de donner une réception publique au Gouverneur Général lors de sa visite à St-Jean. Apprécié.
Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que les règles du Conseil soient respectées et que le décretlement N° 1 concernant "L'Ass. Tech" soit maintenant la une première fois et seconde fois.

Apprécié.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le Préfet laisse le fantail et que le Conseil se trouve en comité général sur ce règlement.

En conséquence le Conseil se forme en comité général. Le Conseiller Joyal au fauteuil.
Après quelques temps le Conseiller Groulx propose.

Que le Comité se lève et fasse rapport.
Le Président repose le fauteuil et le Conseiller Joyal fait rapport. Sur le comité général lui a donné instruction de rapporter ce règlement sans amendement.

Le Conseiller Groulx propose, secondé par le Conseiller Guérin:

Que le Rapport du Comité soit reçu et adopté. Le Conseiller Groulx propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le règlement subisse sa troisième lecture et passe sous son titre. Adopté.
Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que le Règlement No: 22 concernant "Les Règlements" subisse maintenant sa première et dernière lecture et considéré en comité. Adopté.

En conséquence le Conseil se forme en comité général. Le Conseiller Gauthier au fauteuil.

Après quelques temps le Conseiller Marion se lève.

Que le Comité se lève et fasse rapport.
Le Rapport est reçu et adopté.

En vertu du Conseiller Marion, secondé par le Conseiller Carrier le Règlement No 22 concernant les Règlements 120 est la une troisième et dernière fois sous son titre. Les règles du 22 ont ayant été suspendues. Adopté.

Le Conseiller Ganneau propose, secondé par le Conseiller Maron:

Que les règles du conseil soient suspendues et que permission soit donnée d'introduire la résolution suivante: Que le Puflet soit autorisé à prendre au nom de la Ministéralité des actions au montant de cinq mille piastres dans la Compagnie des Ponts de l'Amazone rouge et de la Rivière Amazone et que cette résolution soit maintenue en une première et seconde voix, et que le conseil se tienne en comité général sur cette résolution.

Adopté

En conséquence le Puflet laisse le fauteuil et le conseil se tienne en comité général.

Le Conseiller Carré au fauteuil.

Après quelques temps le comité se lève et le Conseiller Carré fait rapport.

Que la résolution a été adoptée en comité

Général sans amendement.

Le Rapport du comité est lu et adopté.

Le Conseiller Ganneau propose, secondé par le Conseiller Maron:

Que les règles du conseil soient suspendues et que cette résolution subisse immédiatement la troisième lecture et passe sous son titre.

Adopté

Cette motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Maron.

Le Trésorier est autorisé à payer 500 en le montant des actions pilotes dans la Compagnie des Ponts de la Rivière rouge et la Rivière Amazone.

Adopté

Et le conseil s'adjoint.

A. M. Maron
A. M. Maron

Mercredi

Le 3 aout 1881

Sont présents: H. H. C. Larcheveque M. P. P. Prefet
Les Conseillers Carrère, Couture Sauvageau, Joyal
Lecôte et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
abstenu.

Le Conseiller Couture présente le quinzième Rap.
port du Comité des Travaux Publics qui se lit
comme suit:

15^e Rapport du Comité des Travaux

Quillies:

À M. le Prefet et à Messieurs les Conseillers de
la Municipalité de St Boniface.

Messieurs

A une réunion de ce comité tenue
ce troisième jour d'août 1881. à laquelle
étaient présents: Le Conseiller Couture au
fauteuil et M. M. Les Conseillers Carrère et
Sauvageau. il a été élu de recommander:
La démolition du trottoir sur l'avenue Bo-
nechere.

Sur la déclaraation de Thomas Potteau reddit
pas être prise en considération, le déclamant
n'ayant pas établi une preuve suffisante
pour permettre au conseil de s'assurer
que son cheval soit mort par suite de l'acci-
dant dont il est questeur dans sa déclaration.
Le Comité recommande de plus le paiement
des comptes suivants:

Mr. Léonard: Quinze Jrs 2:		1.50
Mois Gazette	" " "	14.50
E. Nauval	" " "	8.45
Elo. Cyp:	" " "	1.50
Elo. Cyp. Jr.	" " "	0.00
		£ 41.25

Mr Jos. Daunais:	8.00
" Jules Daunais	10.50
" F. Labadie	10.50
" Jos. Baudouin	10.50
" P. Nivelon:	24.00
" F. Thibaudeau	7.00
" Alf. Vaudry:	8.75
	\$116.50

Li tout respectueusement.

(Signature) George Couture

President

Le Conseiller Couture propose, secondé par
le Conseiller Mailloux:

Que le quinzième Rapport du Comité des
Travaux Publics soit lu et adopté et
que le Trésorier soit autorisé à payer les
différents comptes recommandés dans ce
Rapport.

Mote.

Le Conseiller Faureau donne "avis de l'motion"
Qu'à la prochaine séance du Conseil il
demanderait un état du montant des
travaux et des jours de corvée et le montant
des dépenses dans chaque quartier.

Et le Conseil s'ajourne.

A. LaPierre,

Prés.

Lundi

Le 8 d'août 1881.

Sont présents: Le Prefet: A. A. C. Lavoine M. P. P.
M. M. Les Conseillers: Canière, Bouture, Léveque et
Mariot.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté:

Le Conseiller Léveque présente le troisième Rap-
port des Comité des Finances qui se lit et
comme suit:

13^e Rapport du Comité de Finances
à Monsieur Le Prefet et à Messieurs Les Conseillers
de la Municipalité de St-Boniface.
Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue
ce dixième jour d'août 1881, à laquelle
étaient présents: Le Conseiller Léveque au pre-
mier et le Conseiller Mariot. Il a été
résolu:

De l'un emprunt de 3 000.00 six cents piastres
soit négocié pour subvenir ~~aux~~
besoins de la Municipalité.

Tous les contribuables soient notifiés
que des mesures sévères seront prises
contre ceux qui n'auront pas payé leur
taxe.

- Le tout respectueusement soumis:

Léveque L. J. A. Léveque.

Le Conseiller Léveque reste devant le Conseil
sur état des taxes et des coties dans la
Municipalité avec un état de dépenses
au 1er Août 1881; comme suit:

Evaluation, Cotisation et Jours de Cours
de la Municipalité de St Boniface:

Quartier Iro 1				Quartier Iro 2			
Montant Montant de la de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'	Montant de la joute joute de la Evaluation Cotisation Cours payé la forme d'
169,500.00	1291.25	681	340	150,135,430.00	1015.70	514	214
							103
Montant dépensé par Comité des Trav. Publics Iro 1				590.11			
					102	395.20	
						Banchet 602.55	1890.86
							474.14
						" Finances	
							30.23
						" Police	
							3.00
						" Sante	
							Few
							50.00
							Total 2608.50

Le Conseiller Couture présente le sixième Rapport du Comité des Travaux Publics qui est tel comme suit:

16^e Rapport du Comité des Travaux Publics
M. Le R. et à Messieurs les Conseillers de la
Municipalité de St Boniface:

Messieurs,

On une réunion de ce Comité tenu
ce huitième jour d'avril A.D. 1877. à laquelle
étaient présents le Conseiller Couture au huitième et
M. le Conseiller Corriveau. Il a été voté:

De recommander le paiement des comptes suivant:

R. Laperrière	11 jours charrue	35.00	3 jours labourant	4.50	=	43.00
Col. Mc Dougall	14 - labourant	49.00	5 "	7.50		56.50
H. Gauthier	5 - " avec hommes	5.00 par jour				25.00
Frs. Flammans	7 - " " " "	" "				35.00
Sis. Sandy	7/2 - " " "	" "				37.00
Jos. Tardif	5 " " "	" "				25.00
Cat. Parenteau	5/2 " " "	" "	4.50	"		22.50
L. Parenteau	11/2 " " "	" "	" "			6.75
S. Sandy	1/2 " un cheval	30.00	" "			4.50
G. Riis	8 jours d'ouvrage	1.50.	" "			12.00
J. Nadeau	4 " " "	" "				6.00
S. Bradburn	2 " " "	" "	" "			3.00
J. Flammans	3 " " "	" "	" "			4.50
J. Carrier	6 " " "	" "	1.50	"		10.50
F. Carrier	18 jours à 2.00	36.00	12 jours pour cheval: 1.00			54.00
J. Leachette	1 jour					1.50
M. Laperrière	2 jours @ 15.00					10.00
Jos. Ranger	3 jours " 15.00					15.00
F. Pothier	Balance sur son temps du (erreur)					4.50
S. Parenteau	3. jours à 1.75					5.25
J. Cloutier	9 " " "					15.75
S. Carrier	3 jours @ 1.50	4.50	4.25 jours @ 3.00	12.75		20.25
E. Laperrière	3 jours @ 1.75					5.25
H. Carrier	4 jours @ 5.00					35.00
J. Carrier Rév:	12 " @ 2.00	24.00	3 jours 4.50			46.50
S. Carrier filie	13 " @ 2.00	26.00	4.25 jours 1.50	6.25		32.25
E. Rivette	4 jours 600	1.50	1.25 jours 3.00			13.00
Jos. Léveillé	8 jours 400	1.50	1.25 jours 3.00			15.00
J. Coulombe	4 jours 1.50	6.00	1.25 jours @ 2.00	2.50		8.50
O. Masseux	1/2 jours à 15.00					3.50
D. Laroche	6 " " "	1.50				10.50
M. Lacouril	5/2 " " "	1.50				2.50
J. Montor	3/4 " " "	1.50				3.75
						682.00

Le tout respectueusement loué:

Sainte-Anne Contre

Le Conseiller Léveque propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le treizième rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté. Motte

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Marion:

Que le seizeième rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer les différents comptes recommandés dans ce rapport. Motte
Sur motion du Conseiller Marion, secondé par le Conseiller Couture

Le Pelet est autorisé à faire imprimer deux cahiers copies de tous les règlements tels que versés par le Conseil.

Le Conseiller Léveque propose, secondé par le Conseiller Cramé:

Que permission soit donnée au Conseiller Marion de s'absenter pendant trois mois et que le Conseiller Joyal le remplace sur le comité de Finance. Motte
Et le Conseil l'adopte.

G. H. LaRivière
Président

Lundi:

Le 29 d'août 1881.

Étaient présents: Le Gref. a. a. c. Lanthier. M. O. Q.

M.M. les Conseillers, Carrier, Couture et Joyal.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Des communications de M. S. Mallock et de M. Calcutt sont reçues et déposées sur la Table; pour être prises en considération à une séance ultérieure.

La Communication des Commissaires d'école de l'arrondissement écolaire de St-Boniface est lue et sur Motion des Conseillers Joyal, secondé par le conseiller Couture:

Le Trésorier est autorisé à payer aux Commissaires de l'école de St-Boniface la somme de cent cinquante dollars.

Le Conseiller Couture présente le dix-septième Rapport du Comité des Travaux Publics ainsi que le quatorzième Rapport du Comité des Finances qui sont lus par le Greffier comme suit:

1^{re}me Rapport du Comité des Travaux Publics.
A.M. Le Gref. et à M.M. les Conseillers de St-Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue ce 29^e juillet 1881, à laquelle étaient présents: le Conseiller Couture au fauteuil et le Conseiller Cormier il a été résolu de reconnaître les comptes suivants:

De George Ashdown pour grattois	\$ 3.00
De J. B. Monache pour usage de grattois	5.00
De L. Flammand pour travail sur route Dawson	0.00
De G. Manscar " " " "	5.00
De Dick & Sanning bois sur Anne Provost	22.00
De Gaspar Longpré " clous & vis " "	5.00
De " " " location du fourneau general	4.15
De Gabriel Aris " " " "	6.75
De G. Roy tout & Labadie " " " "	1.50
De W. Minard " " " "	.50
De D. Storey " " " "	20.00
De E. Girette " " " "	4.50
De J. Degagne " " " "	5.00
D'Aléxis " " " "	4.55
D'E. Marceau " " " "	5.00
De R. Carrière " " " "	23.00
" Louis Leneault " " " "	20.62
" Jos Lavoie " " " "	5.00

Total: - \$ 173.16

Le tout respectueusement soumis. (Signé) George Coulter.

Historique Rapport du Comité des Finances:

A. Mr. le Crie et à M. M. les Conseillers de St Boniface.
Messieurs,

Après réunion de ce comité tenu ce 29^e jour d'Octobre 1881, à laquelle étaient présents le Conseiller Joyal il a été résolu de recommander le paiement des comptes suivants:

Des giornalisti mis à part intérieur	5.00
De H. S. Brabant & Fils pour lire	9.00

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) George Coulter.

Président hon. tenu:

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Joyal:

que le dix-septième rapport du Comité des Travaux Publics, ainsi que le quatorzième rapport du Comité des Finances soient reçus et adoptés et que le Conseiller soit autorisé à payer les différents comptes recommandés dans ces rapports.

Adopté.

Le Conseiller Couture propose secondé par le Conseiller Carrier:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que l'assemblée soit tenue de faire la motion suivante: que le règlement no 22 concernant le tarif d'honoraires pour le receveur de taxes soit maintenu la une première fois.

Adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que les règles du Conseil soient suspendues et que les règlements no 23 concernant l'exemption de taxes en faveur de St. Calvitt:

No 23: concernant l'exemption de taxes en faveur de George Iris

Adopté.

Et no 24: concernant l'exemption de taxes en faveur de J. S. Mallach: soient maintenant maintenus et la une première fois

Adopté.

La motion du Conseiller Joyal secondé par le Conseiller Couture:

Le Conseil s'adjourne à jeudi le 1 Sept 1887: à 9.30 heures P.M.

M. Charron
Briquet

Jeudi:

Le 1 Sept 1881

Sont présents: Le Prefet: a.a.c. La Riviere M. B.
M. M. Les Conseillers: Carrier, Couture, Joyal
et Léveillé.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Une communication du Greffier de la Ville de
Winnipeg demandant au Conseil de faire le
travaux nécessaires du côté est du pont
Louise, est lue par le Greffier et

Sur motion du Conseiller Léveillé seconde
par le Conseiller Joyal:

Cette communication est reçue et déposée
sur la Table.

Le Conseiller Léveillé présente le quinzième
Rapport du Comité des Finances qui se lit
comme suit:

15 ème Rapport du Comité des Finances
A Mr le Prefet et à M. M. Les Conseillers de
la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité
tenue ce 1er septembre A.D. à laquelle étaient
présents: Le Conseiller Léveillé au fauteuil
et le Conseiller Couture, il a été résolu:
De recommander que le Prefet et le Trésorier
soit autorisé à signer un billet de
1000.00 à deux mois pour payer deux
billet maintenant à la Banque.

Le tout respectueusement soumis

(Signature) L. J. L. Léveillé

Trés. de Com. Finances

Le Conseiller Léveillé propose: secondé par
le Conseiller Joyal:

Que le quinzième Rapport du Comité de

Finances soit reçu et admette et que le Prefet et le Trésorier soient autorisés à signer sur un billet de \$100000 mil piastres à deux mois pour payer deux billets, maintenant à la Banque. Adopté.
Le Conseiller Lavige propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Conseiller Carrière soit nommé sur le comité pour remplacer le Conseiller Marion pendant l'absence de ce dernier. Adopté.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Cobille:

Que le Conseiller Léveillé soit nommé sur le comité du feu pour remplacer le Conseiller Marion pendant l'absence de ce dernier. Adopté.
Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Carrière,

Que le règlement No 22 concernant "Le Tarif des honoraires du percepteur de taxes" subisse maintenant sa seconde lecture et soit consacrée au comité général. Adopté.

En conséquence, le Conseil se forme en comité général sur ce règlement. Le Conseiller Joyal au Panthéon.

Après quelques temps en comité général, le Conseiller Couture propose que le comité se tînt et fasse rapport.

Le Prefet répond le Panthéon et le Conseiller Joyal fait rapport que le comité lui a donné l'Instruction de rappeler le règlement sans amendement.

Le Conseiller ^{Joyal} propose, secondé par le Conseiller Carrière:

Que le règlement No 22 concernant "Le Tarif des honoraires du percepteur de taxes" subisse maintenant sa seconde lecture et soit consacrée au

comité général
En conséquence le

Adopté

Une exemption de taxe municipale au faveur de George Reid pour la période de cinq années subîsse maintenant sa seconde lecture et soit considéré au comité général. Adopté
En conséquence le Préfet quitte le fauteuil et le conseil se forme en comité général.
Le Conseiller Couture au fauteuil.

Après quelques temps en comité général le Conseiller Joyal propose que le comité récite et passe rapport.

Le Préfet décline le fauteuil et le Conseiller Couture rapporte le règlement sans amendement.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que le rapport du comité général soit lu et adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Carrier:

Que les règles du Conseil soient suscitées et que le règlement No 133 concernant une exemption de taxe municipale au faveur de George Reid pour un terme de cinq années subîsse maintenant sa troisième lecture et passe sous son titre.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Léveillé:

Que le règlement No 133 concernant une exemption de taxe municipale au faveur de Henry Calvert pour le terme de cinq années subîsse maintenant sa seconde lecture et soit considéré au comité général Adopté
En conséquence le Conseillers se lèvent en co

-mité général le Conseiller Cauvin au fauteuil.
Après quelques temps au comité général, le Conseiller Joyal propose que le Comité se lève et passe rapport.

En conséquence, le Rtel reprend le fauteuil et le Conseiller Cauvin fait rapport que le comité général lui a donné instruction de rapporter le règlement sans amendement.

La motion du Conseiller Joyal secondée par le Conseiller Gougeon :

Le rapport du Comité général est rejeté.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Gougeon :

Que les réunions du Conseil soient suspendues jusqu'au règlement No 25 subisse maintenant sa troisième lecture et passe sous comité. Adopté.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Gougeon.

Que le règlement No 25 concernant une déception de la municipalité en faveur du H.-S. Malibet soit le terme de cinq années subissant maintenant sa seconde lecture et soit conservé au comité général. Adopté.

En conséquence le Rtel quitte le fauteuil et le Conseil se forme au comité général.

Le Conseiller Couture au fauteuil.

Après quelques temps au comité général, le Conseiller Joyal propose que le Comité se lève et passe Rapport.

Le Rtel reprend le fauteuil et le Conseiller Couture fait rapport que le Comité général lui a donné instruction de rapporter le règlement sans amendement.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Gougeon :

Lue le rapport du comité général soit reçu,
adopte:

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le
Conseiller Lebel:^{Adopté.}

Lue les règles du Conseil soient suspendues
et que le règlement No 25 subisse maintien.
Sa troisième lecture est passée sous son
titre:

Le Conseiller Couture propose, secondé par
le Conseiller Carrière:

Lue les règles du Conseil soient suspendues
et que le règlement No 25 subisse maintien.
Sa troisième lecture est passée sous son
titre.

Le Conseiller Léveillé propose secondé par
le Conseiller Joyal:

Lue le précepteur de la loi soit autorisé
à agir avec rigueur après le 15 du con-
septembre:

Et le Conseil s'assimile:

Alphonse Rivière
Préfet.

Lundi -

Le 19 Sept 1888

Bon accueilli. Le Prof. L. J. C. La Rivière & P. C. Mazières les Conseillers Canadien, Couture et Gauvreau.

Le hors-roubal de la Féerie saute et ceci était épé.

Une communication de Messrs Mc Gregor et Rankin au sujet de la réclamation de Thomas Trottier pour la perte d'un cheval causé par le manoir stat de la route Dawson et faite par le Gouvernement en Mots du Conseil Canadien demandé par le Conseiller Gauvreau n'a pas été faite le Conseil n'ayant pas trouvée les preuves fournie par Thomas Trottier au sujet de la mort d'un cheval causé entièrement par accident qu'il fut en avoir subi sur la route Dawson. suffisante pour l'autoriser à faire sa réclamation, le Gouvernement reçoit instruction de faire connaître la décision des Conseils à Messieurs McGregor & Rankin avocats du dit Trottier.

Le Compte de L. A. Puis homme pour service bûcheron a également été présenté au Conseil. Le Conseiller Couture l'a accepté, demandé par le Conseiller Gauvreau.

Sur la réclamation du compte de L. A. Puis homme ayant été refusé par le Conseil de 1880, à ses réclamations du 25 Octobre 1880 pour les bûchesées de Monsieur Joseph Brugel, ce conseil ne peut admettre ce comt en les recommandant il haient et que le Gouvernement choisisse la Commissioner cette réclamation à Monsieur L. A. Puis homme adopté

Une communication de la Ville de Winnipeg attirant l'attention de ce conseil sur la nécessité des travaux à faire à l'extrémité est du Pont Louis est prise en considération. En la motion du Conseiller Couture secondé par le Conseiller Carrier.

Il est résolu: Que le Gouverneur en chef d'envoyer à la Corporation de Winnipeg une réponse à la lettre du Gouverneur de cette ville au sujet des travaux nécessaires pour faciliter le trafic à l'extrémité est du Pont Louis. Il de faire savoir à la dite Corporation que ce conseil ne peut faire aucune amélioration à cet édifice pour la raison que la compagnie du Chemin de fer du Pacifique est en possession du terrain à l'entrée du pont sur une longue distance et que ce conseil n'a pas le droit de faire des travaux sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Que le Gouverneur en chef d'envoyer également instruction au Gouverneur de Winnipeg de faire qu'il n'y a pas de trottoir sur la rue Broadway entre la rue Principale & le quai du Bassin tant qu'il n'y a pas de moyen institué pour faire concurrence à la voie instituée au trottoir qui se fait entre le quai et la ville adopté. Sur motion du Conseiller Gauvin secondé par le Conseiller Carrier.

Il est résolu: Que la Province soit autorisé à faire prendre deux nouvelles taxes le droit de passage dans chaque paroisse pour aider à la construction d'un nouveau pont.

Le Conseiller Gourneau présente, secondé par
le Conseiller Comte :

Que les résolutions du Conseil soient acceptées et
que l'assemblée soit invitée à faire la
motrice suivante :

Que le règlement Mme... pour amender le
règlement concernant la protection contre les
successeurs, soit maintenant introduit et lu
une dernière fois.

Et le Conseil s'ajourne.

M. Chauvin
Rappr.

Munro

Le 27 Juin 1770

Sont présents: Le Dr. B. A. C. Lachapelle
 Messrs les Conseillers: Carron, Boutin,
 Gauvreau, Joyal et Munro:
 et l'Avocat-veuve de la dernière seance est
 lui et est éte.

Une communication de la Municipalité
 d'Kingston est faite par le Greffier
 Et en vertu du Conseiller Couture
 Secrétaire pour le Conseiller Carron:
 Il est résolu: Que le Greffier reçoive im-
 médiatement d'arriver réception de la com-
 munication des Travaux de la Muni-
 cipalité de l'Amérindie, en date du 12
 Octobre 1771 à la finnaies au Con-
 seil de la Municipalité de l'Amérindie
 de volonté faire débattre à ce conseil
 une description sur un plan topographique
 du chemin dont il est question dans
 la communication maintenue devant
 ce conseil.

Une communication des Jeunes Maitres
 à l'ordre d'affaires de l'Office de la Munici-
 palité, et baignants de ne pouvoir
 empêcher les changes avec le territoire
 qui leur est accordé et leur faire le
 meilleur de faire

Et en vertu du Conseiller Carron
 Secrétaire pour le Conseiller Munro:

Cette communication est renvoyée au
 Comité du Greffier.

Le Conseiller Couture présente au con-
 seil les deux dernières séances des Comités

Mr. François Pichot qui a été nommé en替
Mr. Mathieu Rakoto le Comte des Feu-
x et Pichot.

à Mme le Préfet et à Mme le Con-
seiller de la Municipalité de St. Boniface.
Messieurs,

Il a une réunion de ce comité
l'heure et date que je vous ai donné le 8.10.1887
à l'assile étaient présents: Le Conseiller Cou-
treau au bout duquel est Mr. le Conseiller Bar-
rière, il a été résolu:

de recommander le paiement des comptes
suivants:

du fonds pour la charité: le montant du fonds: 10.
Mr. Wiel & Lanning: montant de fonds: 30.
Mr. Pierre Charron: montant de fonds: 6.

Le tout recommandement soumis

Signé George Couture. Mr.
Le Conseiller Ganneau présente le cinquième
Rakoto du Comté des Feu: qui a été
nommé en替.

Cinquième Rakoto du Comté des Feu:
à Mr. le Préfet et à Mme le Conseiller
de la Municipalité de St. Boniface.

Messieurs,

Il a une réunion de ce comité
l'heure et date que j'ai donné le 10.10.1887
à l'assile étaient présents: Le Conseiller
Couture au bout duquel est Mr. le Conseiller
Mossman. Il a été résolu:

de recommander le paiement des comptes sui-
vants du fonds de fonds pour un an: 1.00
de la bourse: les frais pour l'assile de l'assile 300.00

Le tout recommandement soumis

Signé Mr. Ganneau

Le Conseiller Couture présente le 1
Budget du Comté des Finances:

Sixième Relevé du Comté de Finances
du 7 Mars 1881 et

à l'assent des Conseillers de la Municipalité de Sainte-Rose.

Précisement,

Il me semble de ce budget:
Tenu ce dernière jour de Novembre de
1881 à la ville d'Asbestos le Conseil
Général au boutant et Mr Le Conseiller
Maurice il a été déclaré:

Il a été enlevé de mil francs aux
moyens pour servir aux besoins de
la Municipalité.

Le tout effectivement donné.

Signé Geo: Couture

Pres: Mr. Tardieu

Le Conseiller Couture présente devant
le Conseiller Royal:

Que le sixième Relevé du Comté
d'Asbestos Public soit tenu l'an prochain
le Conseiller soit autorisé à payer au
différents Comtés ressortants dans ce
Relevé.

Le Conseiller Couture présente devant
le Conseiller Royal:

Que le sixième Relevé du Comté
soit tenu l'an prochain et que le Conseiller
soit autorisé à verser les différents
Comtés ressortants dans ce Relevé.

Le Conseiller Couture présente devant
le Conseiller Royal:

Que le sixième Relevé du Comté de

Prise des voix pour voter et adopter ce que le Préfet de la Seine et les autorités à signer un billet de mille francs à son nom, pour rembourser au billet décerné du le 5 du Comité, au Conseiller Gauvain propose, secondé par le Conseiller Joual:

Sur les règles du Conseil soient émises et par consensus, soit l'ordre de faire l'admission suivante:

Sur le Comité du feu soit autorisé à se réunir un local sous la forme d'une partie de l'ancienne fabrique de bois, le comité est autorisé à faire construire une bâtie soit le droit de l'échoppe pas cinquante pieds de long.

Le Conseiller Gauvain propose, secondé par le Conseiller Marion:

Sur le résultat du sondage auquel le sujet concerne "La protection contre les incendies, avec notamment sa seconde lecture et voté conseillé au comité général".
En conséquence le préfet invite le Sénat et le Conseil de l'ordre au comité d'assurance le Conseiller Joual au fauteuil.
Mme le préfet tenu à faire au Comité le rapport sur son rapport. Sur le Comité il sera fait l'ordre de vote.

Le résultat obtenu le Sénat et le Conseiller Joual l'ont adopté que le Comité lui a donné l'autorisation de rapporter le résultat avec plusieurs aménagements.

Le résultat est bien adopté.

Le Conseiller Gauvain propose, secondé par le Conseiller Marion:

Sur l'adoption du Conseil soit émises

et que ce règlement entre maintenant sa
troisième lecture. adopté
Le Conseiller maire, donne avis de Motion
qui à la prochaine session il introduira
un règlement concernant l'élection muni-
cipale.

Et le Conseil s'agorise.

Alphonse Poirier,

Lundi

Le 14 Nov: 1881.

Sont présents: Le Préfet a. a. c. L'athénée M. P. P.
M. M. Les Conseillers Couture, Lavigue et Marion.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et approuvé.

Le Conseiller Lavigue présente le dixième rapport du Comité des Finances qui a été communiqué.

Mme Rapport du Comité des Finances.

A Mr. Le Préfet et à

M. M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs,

A une réunion de ce comité tenu ce cinquième jour de novembre A. D. 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Lavigue au fauteuil et M. Le Conseiller Marion. Il a été résolu:

De recommander: que les contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes, soient poursuivis dans délai!

Et de loyer au Toyous Insurance Company of Canada, la somme de trente une piastres et demi pour une assurance donnée au, de trois mille piastres sur la Salle Municipale.

Le tout respectueusement soumis.

Sigé: L. J. Arthur Lavigue. Rec.
Le Conseiller Marion présente le cinquième rapport du Comité de Police qui a été communiqué.

Mme Rapport du Comité de Police:

A Mr. Le Préfet et à

M. M. Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs:

A une réunion de ce comité tenu le cinquième jour de Novembre A. D. 1881, à

laquelle étaient présents : Le Conseiller Marois au fauteuil et Mr Le Conseiller Lévesque.

La communication de l'officier de Police se plaintant de ne pouvoir faire le service de la Municipalité pour le salaire qui lui est accordé, ayant été prise en considération votre comité recommande au Conseil :

- 1^e De n'accorder jusqu'à nouvel ordre à l'officier de Police, que les honoraires attachés à sa charge.
- 2^e De permettre à cet officier de passer à ses affaires ordinaires, sans être tenu de donner tout son temps au service de la Municipalité.

Votre comité en est venu à cette conclusion, pour la raison qu'il est impossible, vu l'état des finances d'accorder un salaire suffisant pour permettre à l'officier de Police de donner tout son temps au service de la Municipalité.

En dernier lieu votre comité ne se croit pas justifiable de recommander de continuer à payer un salaire tout minime qu'il soit, lorsque cet officier ne peut pas donner son service tout le temps nécessaire.

Le tout respectueusement donné

Sigé) R. Marois

Président.

Le Conseiller Marois présente le Grand
Sceau des 2 Chambres du Féu qui se
lit comme suit : -

Et bonifié le 16 Novembre
à Montréal le Projet et à mesme Les
Conseillers de la Municipalité le Saint
Sceau.

Messieurs - J'ai l'honneur de faire rapport
que d'après les instructions que j'ai reçues devant
comité du feu, j'ai fait l'inspection des chemins
et des dépôts descendus claudes, ainsi que des
autres choses concernant l'assiette du feu
et contenues dans le Règlement intitulé : Règ-
lement concernant les Chemins.

J'ai trouvé que partout où j'étais confon-
du règlement, à l'élection de John Rochele
Dr de M. Rousseau, dont les tuyaux de paille
sont tirés en contravention au règlement.

Le tout humblement - domm

Montréal 10/10/1860. Sub: En faveur
Le Conseiller Marois propose, secondé par le Conseiller
Couture:

Que le P'tie Rapport des Finances soit reçu et
abstenu à l'heure le 1^{er} Janvier soit autorisé à payer les
montants renommés dans ce rapport. Adopté
Le Conseiller Marois propose, secondé par le
Conseiller Couture:

Que le 5^{me} Rapport du Comité de Police soit
reçu et adopté où l'officier de Police soit notifié
en conséquence.

Le Rapport de l'Assesseur du Feu est reçu et adopté
Le Conseiller Marois propose, secondé par le
Conseiller Couture:

Que le Règlement No: concernant l'élection
municipale soit maintenant introduit et lu
une dernière fois.

Sur la motion du Conseiller Marois secondé
par le Conseiller Couture.

Les règles du conseil sont suspendues et la
mission est donnée de faire écrire la seconde
lecture au Règlement No: 1899 il soit communiqué
au comité général.

Adopté

Le Président laisse le fauteuil et le conseil se forme en comité général.

Le Conseiller Léveillé au fauteuil.

Après quelques temps passé en comité général le Conseiller Marion propose:

Que le comité se lève et fasse rapport.

Le Conseiller le Riel reprend le fauteuil et le Conseiller Léveillé rapporte le régime.

M. sans aménagement.

Le Rapport est reçu et adopté.

Le Conseiller Marion propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que les règles du Conseil soient suscitées. Apropos le règlement, M. concernant l'élection municipale subisse sa troisième lecture et passe sous son titre. adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Couture:

Une demande a été faite au Président de la Commission des Ponts de la Rivière Louise et asséchée, de vouloir bien permettre à ce conseil d'examiner les plans et devis du pont qu'elle doit construire sur la rivière Rouge. adopté.

Et le Conseil s'adjoint

A. H. LaRivière
Rapport

Mardi

Le 6 Dec: 1881

Sont présents: Le Prefet a.a.c. La Rivière, M. P. P.
Messieurs les Conseillers, Couture, Léveillé et Marion.
Le Procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le Conseiller présente le dix-huitième Rapport du Comité des Finances, qui se lit comme suit:

A Messieurs le Prefet et les Conseillers de la Municipalité de St-Boniface.

Mesmeur,

À une réunion de ce comité tenu ce dix-huitième jour de Decembre 1881 à laquelle étaient présents: le Conseiller Léveillé au fantoir et messieurs les Conseillers Marion et Couture: il a été résolu de recommander: le paiement du compte de M. Léveillé au montant de quarante piastres pour l'abri de la voiture de sautage. De plus de faire un emprunt de deux-mille piastres pour payer toutes les dettes contractées par le conseil de cette année.

Le tout respectueusement soumis.

Ligue: L.J.D. Léveillé. Pres.

Le Conseiller Georges Marion, propose, secondé par le Conseiller Couture: que le 18ème Rapport du Comité des Finances, soit lu et adopté que le Prefet et le Secrétaire soient autorisés à signer un billet de deux-mille piastres à un mois pour payer toutes les dettes contractées cette année par ce conseil.

Adopté.

Il le Conseil s'ajourne.

Alphonse Rivière

Prefet

Lundi.

Le 19 Dec: 1881

Sous présents: A. A. C. L'Artivière M. P. P.
 Messieurs Les Conseillers: Carrier, Couture, Gauvreau,
 Léveillé et Marion.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu
 et adopté.

Une communication de Sa Grace Monseigneur
 Taché, demandant au Conseil de faire des
 changements au Règlement No. concernant
 une exemption de taxes en faveur de la Corp-
 ration Archiépiscopale Catholique Romaine de
 St Boniface et du Collège de St Boniface est
 lue par le Greffier.

La Communication de J. B. Joyal, demandant à ce conseil de nommer des comtables
 spiciants est lue par le Greffier et renvoyée
 au Comité de Police.

La Communication de la Compagnie des
 Ponts de la Rivière Rouge et de la Rivière
 Assiniboine est lue par le Greffier et ren-
 voyée au Comité de Finances.

Le Conseiller Gauvreau présente le
 Comité du feu qui a été comme suit:
 à Mr. Le Chef et à Messieurs les Conseillers
 de la Municipalité de St Boniface,
 Messieurs,

l'acte Comité du feu à l'effet
 de faire rapport qu'il recommande qu'un
 chemin soit entretenue depuis la salle du
 Conseil jusqu'à l'avenue Taché. et que le
 compte de l'entretien du feu soit payé
 Le tout respectueusement soumis

Signé Ad. Gauvreau.

Le Conseiller Couture présente le
 Rapport du Comité des Travaux Publics

qui ce lit comme suit: à Mr. Le Prefet et à Messieurs Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

À une réunion de ce comité tenu le 19^e du mois de Decembre 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Couture au fauteuil et Messieurs Les Conseillers Caniee et Ganneau; il a été résolu de recommander le paiement du compte d'Alphonse Caniee du montant de sept piastres pour travail dans le quartier No 2.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) George Couture.

Le Conseiller Maniou présente le Rapport du Comité de Police qui ce lit comme suit: à Mr. Le Prefet et à Messieurs Les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs - A une réunion de ce comité tenu le 19^e du mois de Decembre 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Maniou au fauteuil et Messieurs Les Conseillers Lavigue et Couture, il a été résolu de recommander que des ordres soient donnés de défaire les cellules de la salle d'arrestation de Police sur la rue du Montau et de les faire transporter au Conseil Municipal.
Le tout respectueusement soumis.

Signé Roger Maniou.

Sur motion du Conseiller Maniou secondé par le Conseiller Ganneau:

Le Rapport du Comité de Police est reçu et adopté.
Sur motion du Conseiller Ganneau, secondé par le Conseiller Couture:

Le Rapport du Comité du Fau est reçu et adopté et le Trésorier est autorisé à payer

le compte recommandé dans ce rapport.
Le Conseiller Couture propose, secondé par
le Conseiller Marion.

Que le Rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer le compte recommandé dans ce rapport. Adopté.
Le Conseiller Léveillé propose secondé par
le Conseiller Couture.

Que les règles du Conseil soient suspendues
et que le Règlement No: 1 pour annuler
le Règlement No: 17 concernant l'achat d'un
terrain et d'une batisse pour l'usage
de la Municipalité subsiste maintenant
sa première et seconde lecture et soit con-
sidéré en Comité général. Adopté.
En conséquence le Conseil se forme en comité
général pour prendre le règlement en con-
sideration. Le Conseiller Marion au fauteuil.
Après quelques temps en Comité général le
Conseiller Léveillé propose:

Que le Comité se lève et passe rapport.
Le peuple reprend le fauteuil et le Conseiller
Marion rapporte le règlement sans a-
mendement.

Le rapport est reçu et adopté.
Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le
Conseiller Couture:

Que les règles du Conseil soient suspendues
et que le Règlement No: 17 subsiste mainte-
nant sa troisième lecture et passe sous em-
bre : adopté.

Et le Conseil s'ajourne.

H. Ch. Riutin
Présid.

Lundi

Le 26 Dec: 1881.

Sont présents: M. le Chef a. a. C. Lacharité m. P. S.
m. m. Les Conseillers: Larivière, Bonture, Gauvin au
Joyal, Léveillé et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Une motion du Conseiller Gauvin secondé par
le Conseiller Marion. Les commissaires d'école
de St Boniface sont entendus et ayant fait
une demande d'une partie des taxes d'école
à colaire perçues par la Municipalité de St
Boniface. Le Conseiller Marion propose, secondé
par le Conseiller Gauvin.

Que le Prisonier soit autorisé à payer aux Com-
missaires de l'arrondissement scolaire de St
Boniface, la somme de trois cent vingt cinq
piastres et aux Commissaires de l'arrondissem-
ent scolaire de Dorthe ouest toute la somme
perçue pour cette arrondissement. Adopté.

Le Conseiller Léveillé présente au Conseil le
dernier Rapport du Comité des Finances qui
a été comme suit:

Rapport du Comité des Finances
à Messieurs le Préfet et les Conseillers de la
Municipalité de St Boniface
Messieurs,

A une réunion de ce comité
tenue ce 26ème jour de Décembre 1881, à
laquelle étaient présents: Le Conseiller Léveillé
au fantail et Messieurs Les Conseillers Marion
et Couture. Il a été résolu de recommander
le second étalement sur les ponts principaux
ce conseil ~~sous~~ sur les Ponts de la Rivière
Rouge et Assinabie. Le tout respectivement
sousmis. (Signé). L. J. A. Léveillé

Le Conseiller Couture présente le voici
Rapport du Comité des Travaux Publics qui
ci lit comme suit:

Rapport du Comité des Travaux
Publics

A monsieur Le Préfet et à Messieurs les Conseillers
de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue
ce 26 ème Jour de Decembre 1881. à laquelle étaient
présents: Le Conseiller Couture au fauteuil; les
Conseillers Canière et Gauvreau, il a été
résolu de recommander le paiement des
comptes suivants:

De Louis Léveillé.	3.00
" Jos. Lagacé.	1.95
" F. Longpré.	
" O. Chartier.	2.00

Le tout respectivement sommis.

Siguié George Couture.
Le Conseiller Marion présente le
Rapport du Comité de Police qui ci lit comme
suit:

A Mr. Le Préfet et à M.M. Les Conseillers de
la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue
ce 26 ème Jour de Decembre : l. D. 1881. à laquelle
étaient présents: Le Conseiller Marion au
fauteuil et Messieurs les Conseillers Couture
Il a été résolu: De recommander les noms
suivantes comme Commissaires Spéciaux: Dorothy
et John Mc Mahon pour le quartier No 1 et H. Caron
pour le quartier No 2. Le tout respectivement sommis

Siguié Roger Marion.

Le Conseiller Joyal présente le huitième Rapport du Comité des Santé qui se lit comme suit.

8ème Rapport du Comité de Santé.
A M^r: Le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.
Messieurs,

A une réunion de ce Comité tenue ce 26^e jour de Decembre A.D. 1881, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Joyal au fauteuil et M.M. Les Conseillers Maizon et Lveque. il a été résolu de recommander le paiement du compte de l'officier de Police-Santé au montant de trente piastres.
Le tout respectueusement soumis.

Sigⁿ. David Joyal: Pres.
Le Conseiller Lveque propose, secondé par le Conseiller Couture:

Que le 1^{er} Rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer le compte recommandé dans ce Rapport. Adopté.

Le Conseiller Couture propose, secondé par le Conseiller Lveque:

Que le Rapport du Comité des Travaux Publics soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer les différents comptes recommandés dans ce rapport. Adopté.
Le Conseiller Maizon propose, secondé par le Conseiller Ganneau.

Que le Rapport du Comité de Police soit reçu et adopté et que les nominations mentionnées dans ce rapport soient ratifiées. Adopté.
Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Ganneau:

Que le huitième Rapport du Comité de Santé

soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer le Compte recommandé dans ce rapport.

Et le Conseil s'adjointe,

A. G. L. Rivière
Préfet

L'Assemblée:

Le 13 Janvier

sont présents: Le Chef, a.a.c. La Rivière et Messieurs les Conseillers, Farrière Joyal et Les... .

Le Procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseiller Léveillé présente le vingtième Rapport du Comité des Finances qui se lit comme suit:

Le Rapport du Comité des Finances.

a. Mr. le Chef

Il à Messieurs les Conseillers de la Municipalité de St Boniface.

Messieurs,

A une réunion de ce comité tenue ce treizième jour de Janvier A. D. 1882, à laquelle étaient présents: Le Conseiller Léveillé au tout début et le Conseiller Marion il a été résolu

que le Chef, et le Trésorier soient autorisés à signer une note de deux mille piastres à un mois pour subvenir aux besoins de la Municipalité.

Le tout respectueusement soumis.

(Signature) L. J. Arthur Léveillé
Président

Le Conseiller Joyal présente le rapport annuel de l'Officier de Police qui a list

comme suit:

Rapport annuel de l'officier de Police
à Mr le Prefet et à M. M. Les Conseillers de la
Municipalité de St Boniface: Messieurs
J'ai l'honneur de vous transmettre mon
rapport pour l'année finissante le 31 Dec. & y
contenant les statistiques contenues dans le registre
de l'officier de Police comme suit:

	Soubire de
	Jos. d'Isom
	Garcon.
	Veuf.
	Femme.
	Filles.
	Neuvres
	Angloise
	Islandaise
	Ecorraise
	Canadienne
	L'aveuge.
	Protestant
	Catholique
	Juive.
	Inde.
	Prostituee
	Dameuse
	Servante
	St Bonifacien
	Stranger
	Comptable
	Acquitté
	Inconnu

Le Conseiller Léveque présente le Rapport
l'an dernier qui est le suivant en ce qui

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Joyal:

Que le Rapport du Comité des Finances soit reçu et adopté et que le Préfet et le Maire soient autorisés à signer une note de deux mille piastres à un mois pour subvenir aux besoins de la Municipalité. Adopté.

Le Conseiller Joyal propose, secondé par le Conseiller Caillie:

Que le Rappo~~t~~^t Rapport de l'Officier de Police soit reçu et adopté. Adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Caillie:

Que le Rapport du Trésorier soit reçu et adopté. Adopté.

Le Conseiller Léveillé propose, secondé par le Conseiller Caillie:

Que l'Officier de Police soit instruit de venir à ce le réglement concernant les licences soit observé. Adopté.

Et le Conseil s'ajourne.

G. Arthur Léveillé
Prefet

Pien s'écrit aux pages 191 et 192